PANORAMA DE PRESSE

25/06/2020 11h38

Université de Paris - du 11 au 25 juin 2020

SOMMAIRE

À LA UNE

(1 article)

news tank higher ed & research
vendredi 19 juin 2020 19:23

Le CA du CNRS favorable à la participation de l'organisme à l'Idex Université de Paris 2019 (1294 mots) — Page 6

Le conseil d'administration du CNRS Centre national de la recherche scientifique se prononce en faveur de la participation de l'organisme à l' Idex ...

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(4 articles)

news tank higher ed & research
mardi 23 juin 2020 22:32

Covid-19 : 30 sociétés savantes demandent un plan de relance de 700 M€ pour l'ESR (830 mots) — Page 13

« Actuellement, la priorité de la communauté scientifique est de réussir la sortie du confinement de l'ensemble des laboratoires suite à la crise Cov...

l'essentiel du Sup
vendredi 19 au jeudi 25 juin 2020

Étudiants internationaux :un retour tant attendu (1046 mots) — Page 17

Olivier Rollot (@ORollot) Rédacteur en chef ...

jeudi 25 juin 2020 08:22

www.aefinfo.fr Rentrée 2020 : la plupart des universités sondées par AEF s'attendent à assurer au moins 1/4 d'enseignement en distanciel (2639 mots) — Page 19

Rentrée 2020 : la plupart des universités sondées par AEF s'attendent à assurer au moins 1/4 d'enseignement en distanciel À la mi-juin, 26 universit...

mercredi 17 juin 2020 16:51

www.aefinfo.fr Fonds de roulement : le détail de l'évolution 2014-2018 dans 63 universités (4149 mots) — Page 25

Fonds de roulement : le détail de l'évolution 2014-2018 dans 63 universités Entre 2014 et 2018, le fonds de roulement, c'est-à-dire l'épargne accumu...

RECHERCHE

(3 articles)

AFP Fil Général
mardi 23 juin 2020
16:28

Covid-19: risque important de phlébite chez les patients intubés, selon une étude (421 mots)
Paris, 23 juin 2020 (AFP) - Les malades du Covid-19 intubés et ventilés courent un risque important de souffrir d'une phléb...
Page 35

LA CROIX
vendredi 19 juin 2020

L'impact du Covid-19 sous le regard des chercheurs (452 mots)
Comment penser la pandémie ? Comment mesurer et qualifier ses impacts sur la société, l'art, le rapport au travail ou à la ...
Page 37

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN .fr
Toute l'actualité médicale et socio-professionnelle
lundi 15 juin 2020

Arrêts cardiaques inexpliqués hors hôpital en phase épidémique : un taux d'embolie pulmonaire trois fois plus élevé parmi les patients Covid-19 (482 mots)
La réalisation de scanner post-mortem montre un taux trois fois plus important d'embolie pulmonaire proximale chez des individus dé...
Page 38

SCIENCES SOCIALES

(4 articles)

france culture
mercredi 24 juin 2020
08:07

Le privilège blanc existe-t-il ? (1506 mots)
D'où provient cette notion née aux États-Unis et a-t-elle un sens en France ? C'est la question au cœur des Idées Claires, notre programme hebdomadaire pr...
Page 41

Le Monde
samedi 20 juin 2020

« Le confinement a été révélateur des inégalités de la vie familiale » (966 mots)
Cohabiter presque 24heures sur 24 pendant le confinement, puis poursuivre, bon gré, mal gré, le huis clos en l'absence ...
Page 45

STRATÉGIES
jeudi 18 juin 2020
09:09

Modérer les immodérés (1262 mots)
La polémique qui oppose Jack Dorsey à Mark Zuckerberg sur l'opportunité de filtrer les propos de Donald Trump, n'est que le reflet d'une guerre d'influenc...
Page 47

20 minutes
lundi 15 juin 2020
08:36

Coronavirus : La reprise du trafic aérien en Europe est-elle prématurée ? (2184 mots)
La plupart des pays européens vont lever leurs restrictions aux frontières entre pays membres de l'UE ce lundi, alors que la pandémie est loin d'être maît...
Page 51

TRIBUNES

(1 article)

HUFFPOST
EN ASSOCIATION AVEC LE GROUPE Le Monde

vendredi 19 juin 2020
04:53

Le monde d'après nécessite d'inventer une éthique mondiale des affaires (1183 mots)

Page 57

Des milliers d’accords entre États garantissent des libertés commerciales aux entreprises, mais aucun traité ne leur impose de respecter des droits. La s…

À LA UNE

Le CA du CNRS favorable à la participation de l'organisme à l'Idex Université de Paris 2019

Le conseil d'administration du CNRS Centre national de la recherche scientifique se prononce en faveur de la participation de l'organisme à l'

Idex

Initiative(s) d'excellence

Université de Paris 2019, le 19/06/2020 : tous les membres du CA ont voté pour, à l'exception des six représentants élus du personnel, selon les informations de News Tank.

Sélectionnée en 2018 pour une période probatoire, l'Idex est portée par Université de Paris et a pour partenaires : l'

IPGP

Institut de physique du globe de Paris

, l'Université Sorbonne Paris Nord, Sciences Po Paris, l'

Inalco, Institut national des langues et civilisations orientales

, la FMSH, Fondation Maison des sciences de l'homme

, l'Inserm; Institut national de la santé et de la recherche médicale

, l'IRD, Institut de recherche pour le développement

Inria, Institut national de recherche en informatique et en automatique

et le CNRS.

La convention attributive, comprenant l'aide à l'Idex, aux Labex; Laboratoire d'Excellence et aux Idefi ; Initiative(s) d'excellence en formation(s) innovante(s , avait été signée par la Comue Communautés d'universités et d'établissements Université Sorbonne Paris Cité, l'ANR Agence nationale de la recherche et l'État pour un montant accordé de 92 M€ (dotation consommable). Elle a été transférée à Université de Paris au 01/01/2020 après la transformation de la Comue en association sans chef de file.

« Pour confirmer son engagement, sur la période probatoire (quatre ans) de l'Idex Université Paris 2019, les apports du CNRS aux projets de l'Idex sont, pour l'heure, estimés à 165,55 M€ (non environnés) », précise la note de présentation. « Le périmètre prend en compte les unités qui ont pour tutelles principales l'Université Sorbonne Paris Nord, Sciences Po, l'Inalco ou Université de Paris. » Cela correspond à environ 30 % de la dotation annuelle de l'organisme et de la masse salariale des personnels permanents CNRS pour ces unités.

Et, si le CNRS « ne s'engage en aucune manière à maintenir des ressources par action ou par unité », il « s'engage sur un niveau d'investissement global dans une logique de site, sous la double réserve de l'évaluation scientifique des projets ainsi que des ressources et niveaux d'emplois définis annuellement en lois de finances ».

Le CNRS fait partie du comité de pilotage de l'Idex, présidé par Christine Clerici, présidente d'Université de Paris, comme tous les autres partenaires. Ce comité, en charge de la gouvernance stratégique de l'Idex, « prend les principales décisions concernant le projet, le financement des actions et des sous-actions

».

Les trois piliers de la stratégie de l'Idex en recherche

La stratégie de l'Idex

Initiative(s) d'excellence comprend quatre types d'actions : recherche, formation, vie de campus, politiques documentaires et relations internationales.

Le volet recherche repose sur trois piliers :

« Dynamiser ses domaines d'excellence et consolider sa position parmi les 25 meilleures universités du monde dans 8 à 10 matières scientifiques.

Améliorer la qualité et la visibilité internationale de sa recherche en SHS

Sciences humaines et sociales (en droit, psychologie, sociologie, études aréales et linguistique, ou sciences de l'éducation).

Étendre ses programmes interdisciplinaires consacrés à des défis sociétaux majeurs dans les domaines suivants : L'univers, la terre et l'environnement (risques naturels, changement climatique) : des processus fondamentaux à la gestion des crises, stratégies migratoires et politiques publiques.

Les nouveaux défis en santé et en sciences de la vie : depuis les systèmes en biologie intégrée pour l'humain aux études en santé publique.

Les interfaces de la biomédecine avec les mathématiques, la physique et la chimie ainsi qu'avec les SHS.

Les transformations des sociétés et des comportements individuels dans le monde à travers les études aréales et globales.

L'avalanche de données à travers le spectre des disciplines, depuis la physique et les sciences de la santé et du vivant en passant par les SHS. »

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Covid-19 : 30 sociétés savantes demandent un plan de relance de 700 M€ pour l'ESR

« Actuellement, la priorité de la communauté scientifique est de réussir la sortie du confinement de l'ensemble des laboratoires suite à la crise

Covid-19 et de relancer la recherche publique dans toutes ses composantes : cela sera impossible sans un engagement financier ferme, concret et immédiat de l'État. Pour le seul secteur de la recherche publique, l'enveloppe nécessaire est estimée à environ 700 M€ ».

Voici ce qu'écrivent 30 sociétés savantes et plusieurs scientifiques à propos de « la nécessité d'un plan d'urgence chiffré et précis pour la recherche publique, allant au-delà des promesses vagues de la ministre de l'Esri », le 23/06/2020.

Pour eux, cet engagement doit être pris « dès maintenant pour que tous les opérateurs connaissent dans les plus brefs délais les budgets ministériels additionnels dont ils disposent pour aider personnels, projets et laboratoires impactés par la crise et le confinement. Le temps des promesses vagues et non chiffrées est révolu ».

Selon les signataires, la recherche scientifique a été touchée « de plein fouet » par la crise du Covid-19, avec de « nombreux projets arrêtés pendant plusieurs mois, des échantillons perdus et les perspectives de carrière de plusieurs dizaines de milliers de jeunes chercheurs et chercheuses menacées ».

Quant aux universités, elles sont aussi « à la peine pour faire face au coût de la rentrée 2020 et le Cnous affiche déjà un déficit de plusieurs centaines de millions d'euros ».

« Aucun plan pour l'ESR »

Dans une lettre ouverte et une pétition publiées le 28/04/2020, ces sociétés savantes avaient alerté le président de la République sur « la nécessité d'un plan d'urgence pour la recherche ». Cette pétition, qui a selon elles rassemblé près de 7500 signatures au 23/06, faisait suite aux annonces « non chiffrées faites par la ministre de l'Esri le 23/04 ».

« Deux mois plus tard, deux budgets rectificatifs ont été votés par le gouvernement, plusieurs secteurs industriels ont bénéficié de plans d'urgence qui se chiffrent en centaines de milliards d'€, 550 M€ ont été promis à quinze instituts de recherche technologique favorisant le partenariat public-privé. Mais aucun plan d'urgence concret pour la recherche publique et l'enseignement supérieur français n'a été proposé. »

Les sociétés savantes ajoutent que dans le troisième projet de loi de finances rectificative du 10/06, les seules aides qui sont accordées dans le volet recherche et enseignement supérieur, hormis des crédits pour la vie étudiante,

vont à des entreprises : 250 M€ à l'aéronautique civile et 70 M€ à Bpifrance Financement et à la filière batteries. Enfin selon elles, le gouvernement qui vient de dévoiler le projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche « cherche à la faire voter dans les plus brefs délais ».

Les signataires

Les signataires

● Association des Enseignants Chercheur de Psychologie des Universités (AEPU)

● Association Femmes et Mathématiques

● Association Femmes & Sciences (F&S)

● Association Française de Mécanique (AFM)

● Association Française de Sociologie (AFS)

● Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche(AHCESR)

Les signataires

● Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art des Universités (APAHAU)

● Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoineindustriel (CILAC)

● Comité National Français de Géographie

● Société Botanique de France

● Société Chimique de France

● Société d'Etudes Anglo-Américaines des XVII e et XVIII e siècles (SEAA 17-18)

Les signataires

● Société Française d'Alcoologie (SFA)

● Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique (SF2A)

● Société Française de Biochimie et Biologie Moléculaire (SFBBM)

● Société Française de Bioinformatique (SFBI)

● Société Française de Biologie du Développement (SFBD)

● Société Française d'Ecologie et d'Evolution (SFE2)

● Société Française d'Exobiologie (SFE)

● Société Française de Génétique (SFG)

Les signataires

● Société Française des microscopies (SFμ)

● Société Française de Psychologie (SFP)

● Société Française de Statistique (SFdS)

● Société Française de Virologie (SFV)

● Société Mathématique de France (SMF)

● Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles (SMAI)

● Société des Neurosciences (SdN)

Les signataires

● Société des Professeurs d'Histoire ancienne de l'Université (SoPHAU)

● Société Professionnelle des Enseignants Chercheurs en Informatique de France (SPECIFCampus), avec le soutien de la Société Informatique de France (SIF)

● Société de Sociologie du Sport de Langue Française (3SLF)

● Jean-Baptiste Boulé, MNHN, Paris

● Luc Buée, Lille Neuroscience & Cognition, Lille

● Rosa Cossart, INMED, Marseille

● Stéphane Germain, Collège de France, Paris

● Philippe Isope, INCI, Strasbourg

Les signataires

● Marie Manceau, Collège de France, Paris

● Nicolas Renier, Institut du Cerveau, Paris

● Frédéric Saudou, GIN, Grenoble

● Fekrije Selimi, Collège de France, Paris

● Sophie Vriz, Université de Paris, Paris

● Michaël Zugaro, Collège de France, Paris

N° 327
vendredi 19 au jeudi 25 juin 2020
Page 1
1046 mots - 4 min



Étudiants internationaux : un retour tant attendu



Olivier Rollot (@ORollot)Rédacteur en chef

C'est le communiqué que les établissements d'enseignement supérieur attendaient. Alors que la France procèdera à une ouverture progressive de ses frontières extérieures Schengen à compter du 1er juillet, cette ouverture s'effectuera de*« façon progressive et différenciée selon la situation sanitaire des différents pays tiers « compte tenu des enjeux d'attractivité universitaire, les étudiants internationaux seront autorisés, quel que soit leur pays d'origine, à venir en France et les modalités de leur accueil seront facilitées. Leurs demandes de visas et de titres de séjour seront traitées en priorité ».* Tous les pays sont concernés. Il était temps. La semaine dernière le président de ParisTech, vice-président de la Cdefi et directeur de Chimie ParisTech, Christian Lerminiaux, s'interrogeait ainsi sur la politique du gouvernement en direction des étudiants internationaux : *« Nous ne savons toujours pas si nos étudiants auront des visas. Beaucoup hésitent avec d'autres établissements étrangers pourquoi ne pas leur donner vite des visas ? S'ils ne peuvent pas venir ensuite pour des relations sanitaires on pourra toujours évoluer mais il faut se dépêcher de donner des visas ».* Un enjeu important pour lui : les écoles de ParisTech comptent dans leurs rangs en moyenne 30% d'étudiants internationaux. Et il y a urgence : s'il n'est plus nécessaire de présenter une attestation pour circuler au sein de l'espace Schengen, il faudrait rapidement accorder des visas aux étudiants hors Schengen pour sauver l'année scolaire 2020-21. Quant aux étudiants français les restrictions restent d'actualité pour se rendre dans la plupart des pays hors Schengen.

Le site France Diplomatie fait le point pays par pays sur les conditions sanitaires en vigueur.

Faire face à la concurrence internationale. La pression est de plus en plus forte sur les établissements d'enseignement supérieur français confrontés à la concurrence internationale. *« Nous sommes dans une compétition internationale dans laquelle les routes sont tracées par les prédécesseurs. Perdre des parts de marché aujourd'hui pour des problématiques administratives c'est perdre de la compétitivité pour longtemps »,* s'inquiéte par exemple le président de la Cdefi, Jacques Fayolle. Ce que confirme la directrice générale de l'ICN, Florence Legros : *« Pendant ce temps d'autres pays, par exemple la Suède, ouvrent plus vite leurs portes. Or on sait qu'une fois une destination adoptée il est plus facile de faire revenir des étudiants les années suivantes ».*

Face au Covid-19 différentes stratégies. Dans le contexte de la pandémie Covid-19 les établissements appliquent plusieurs stratégies. Certains préfèrent procéder comme d'habitude et s'adapter en fonction des possibilités de se déplacer. D'autres établissements favorisent plutôt les mobilités européennes avec des étudiants qui pourront sans doute se déplacer plus facilement. Certains enfin annulent les mobilités dans le cadre de leurs accords internationaux de crainte de ne pas pouvoir respecter leurs engagements d'accueil. *« Dans beaucoup de cas la meilleure solution sera de repousser les arrivées des étudiants internationaux au deuxième semestre. Les étudiants pourraient ainsi d'abord suivre une partie de leurs cours en ligne. Des discussions sont en cours pour développer une telle offre et l'ouvrir aux étudiants internationaux »,* analyse Minh-Hà Pham, vice-présidente de PSL en charge des relations internationales qui estime qu'au final *« nous pourrions gérer essentiellement des échanges intra-européens en 2020-21 avec une baisse du nombre d'étudiants internationaux. Mais cela ne va pas durer très longtemps ».*

Alors que beaucoup d'écoles abandonnent les départs à l'international au premier semestre les étudiants de Neoma pourront partir à l'étranger dès la rentrée, pas forcément dans le monde entier tout de suite mais plus largement en Europe où plus de 120 nouvelles places ont été ouvertes. Et de l'international vers la France les flux ne sont pas non plus taris. *« Nous avons plus d'étudiants internationaux qui s'inscrivent que jamais mais nous ne savons pas s'ils pourront venir »,* commente la directrice générale de

Neoma, Delphine Manceau. A Neoma comme dans la plupart des écoles de management les étudiants internationaux pourront démarrer leur année en distanciel en attendant que les frontières s'ouvrent. Ce sera également le cas à Audencia. *« Nous allons proposer aux étudiants internationaux un début de programme en distanciel puis en présentiel lorsque cela sera possible. Mais qu'est-ce que ces étudiants vont décider le jour où on leur proposera un début de formation en distanciel ? Espérer que les frontières vont s'ouvrir dans l'année académique ou attendre un an de plus pour aller à l'international ? Il est impossible aujourd'hui de savoir quel sera le taux de déperdition »,* s'interroge le directeur général d'Audencia, Christophe Germain. ■

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

LA PERSONNALITE



Les résultats des élections à Paris Nanterre avaient produit des résultats tellement serrés que rien n'était joué entre les grandes listes de Carole Drucker-Godard et Philippe Gervais-Lambony. Arrivé en tête c'est finalement **Philippe Gervais-Lambony**, 58 ans, que le conseil d'administration a élu par 20 voix pour contre 11 pour Carole Drucker-Godard et quatre abstentions. Son mandat débutera le 2 juillet 2020.

Professeur au département de géographie de l'université de Paris X-Nanterre, Philippe Gervais-Lambony est un spécialiste des questions urbaines et notamment de l'Afrique du Sud à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages (*L'Afrique du Sud. Entre héritages et émergence*, La Documentation française, 2012 et *L'Afrique du Sud et les états voisins*, Armand Colin, 2013 sont les plus récents). Ses principaux thèmes de recherche sont les processus de constructions identitaires territoriales, la citadinité et les questions de justice spatiale.

Tous droits réservés 2020 L'Essentiel du Sup - newsletter
df75e53dlc40440f309c0cf2450b51831a21db4f666c1edf0f613a8

www.aefinfo.fr Rentrée 2020 : la plupart des universités sondées par AEF s'attendent à assurer au moins 1/4 d'enseignement en distanciel

Rentrée 2020 : la plupart des universités sondées par AEF s'attendent à assurer au moins 1/4 d'enseignement en distanciel

À la mi-juin, 26 universités sur les 31 ayant répondu à AEF info ont décidé de ne pas repousser la date de la rentrée 2020. La plupart estiment qu'elles délivreront entre le quart et la moitié de leurs cours à distance l'année prochaine, et une seule envisage de supprimer la "pause pédagogique" de la Toussaint. AEF info propose de tenir à jour, à partir de la semaine du 15 juin 2020, un baromètre des modalités d'organisation de la rentrée dans les établissements d'enseignement supérieur français. L'ambition de cette collecte de données est de dresser un état des lieux au temps T des principales décisions actées par les écoles et les universités en termes de calendrier, de modalités pédagogiques et de modalités d'accueil des étudiants. Après celui sur les business schools (lire sur AEF info), voici un premier panorama pour les universités.

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Après avoir contacté l'ensemble des universités, nous nous sommes basés sur les réponses apportées par les 31 premiers établissements ayant répondu à notre questionnaire à la date du 18 juin 2020. Il s'agit des universités suivantes : Aix-Marseille, Angers, Artois, Bordeaux, Bordeaux-Montaigne, Bretagne-Occidentale, Caen, Clermont, Haute-Alsace, Le Havre, La Rochelle, Le Mans, Lille, Lorraine, Nice, Dauphine, Paris-Saclay, Perpignan, Picardie, Poitiers, Reims, Rennes-I, Rennes-II, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse-I, Toulouse-II, Tours, Université de Paris, Valenciennes (UPHF), UVSQ. Des informations concernant l'université de Nantes, reçues par communiqué, ont été ajoutées.

Contactées mi-juin, 31 universités, soit près de la moitié des universités françaises, ont répondu à AEF info sur la manière dont elles envisagent la rentrée 2020, alors que la pandémie de coronavirus leur impose de bâtir de nouveaux scénarios.

Le MESRI a diffusé une circulaire de rentrée le 11 juin dernier (lire sur AEF info) et devrait probablement assouplir les contraintes d'organisation des cours en présentiel dans une nouvelle version diffusée la semaine prochaine et qui pourrait exiger le port du masque lorsque la distance d'un mètre ne peut être respectée (lire sur AEF info

des dates de rentrée plutôt maintenues

La plupart des répondants maintiennent la date de rentrée 2020 prévue initialement, souvent comprise entre le 1er et le 10 septembre. Paris-Saclay devrait toutefois la reporter "pour quelques parcours". Poitiers prévoit quant à elle une "rentrée filée tout au long du mois, avec reprise des cours au plus tard le 21

septembre".

Reims, Rennes-II et Toulouse-II ont en revanche choisi de décaler l'échéance : Reims prévoit d'échelonner selon les formations, misant sur une "borne universitaire avec ouverture le 31 août" et un "étalement des débuts de formation jusqu'au 21 septembre", la date de fin étant en cours d'arbitrage ; Rennes-II opte pour une rentrée "fin septembre voire début octobre", tandis que Toulouse-II, dont la date initiale de rentrée était le 21 septembre, table désormais sur le 19 octobre.

si chaque université se prépare à enseigner à distance, beaucoup favoriseront au maximum le présentiel

À l'heure de respecter les conditions sanitaires visant à éviter la contagion, plusieurs modèles pédagogiques sont en discussion :

Présentiel : pour certaines séances, certains cours à petits effectifs,

Hybride : des séances en présence et d'autres à distance,

Distanciel : toutes les séances d'un enseignement sont à distance,

Comodal : chaque séance est proposée en présence et à distance,

Mixte : à la fois hybride et comodal, par groupes.

Si une bonne dizaine d'universités n'a pour l'instant pas tranché entre les différents scénarios à l'étude (Aix-Marseille, Clermont, Angers, Dauphine, Le Havre, Lille, Rennes-I, Strasbourg, Toulon, Toulouse-I, Toulouse-II), au moins 10 universités affichent leur préférence pour le présentiel, qu'elles favoriseront au maximum : Lorraine, Caen, Nîmes, Nice, Picardie, Rouen, Tours, mais aussi Lille, Le Havre, ou Aix-Marseille qui, sans avoir arrêté de dispositif, expriment d'ores et déjà leur philosophie.

12 autres universités ont d'ores et déjà pris leurs dispositions pour une rentrée mixte ou hybride. À Bordeaux-Montaigne , les enseignements à distance se feront via la plateforme dédiée de l'établissement, consultable à tout moment ; d'autres enseignements pourront être proposés en mode comodal aux horaires correspondant à l'emploi du temps de l'étudiant. Mais ici aussi, "le souhait de l'université est de proposer le plus d'enseignements possibles en présentiel, car les équipes de formation sont convaincues de la nécessité de ce mode d'enseignement pour lutter contre le décrochage, notamment des primo-entrants".

"Pour les évaluations (contrôle continu ou partiels), le présentiel sera aussi privilégié car le constat du confinement, c'est que l'évaluation à distance est trop compliquée", souligne la VP CFVU de l'université de Poitiers , Virginie Laval. Afin d'y parvenir, les amphis seront réservés pendant 15 jours et les étudiants pourront être convoqués le samedi pour ces contrôles. Le Crous serait aussi d'accord pour mettre à disposition les locaux des RU pour ces évaluations au premier semestre. L'université a renoncé, au 1er semestre, à libérer le jeudi après-midi pour les étudiants, comme elle le faisait habituellement, afin de disposer de plus de plages horaires pour organiser les alternances de groupes d'étudiants présents sur site. L'établissement qualifie son modèle de "présen-

tiel hybride". Cette organisation, votée en CFVU le 3 juin et présentée en CA le 12 juin, permet de dispenser un même enseignement à une partie des étudiants d'une même promotion en présentiel et l'autre partie à distance. L'établissement va fonctionner par rotation de groupes d'étudiants, plutôt sur un rythme hebdomadaire (1 cours par semaine + 1 TD d'accompagnement). Sachant que les règles sanitaires "conduisent à diviser par 3 l'occupation des amphis et par 2 celle des salles de TD".

À La Rochelle , "on part sur le principe d'une rentrée normale en présentiel mais avec masques et on organise la pédagogie pour basculer vers un enseignement hybride et comodal en cas de retour à un confinement total ou partiel, si par exemple le préfet le recommande, ou si un cluster se déclare localement", souligne son président Jean-Marc Ogier. "Ce qui donnerait pour ce scénario B - si des difficultés se font jour, donc - 25 % des effectifs accueillis en présentiel et 75 % à distance. Ces deux scénarios seront votés la semaine prochaine en CFVU."

Même chose à Nantes , où plusieurs scénarios sont en préparation : "Notre souhait et notre objectif principal est que la rentrée se déroule normalement, c'est-à-dire en présentiel, et nous ferons tout notre possible pour accueillir les étudiants physiquement sur nos campus", indique Olivier Laboux, président de l'université de Nantes, dans un communiqué daté du 16 juin 2020. "Pour autant, [...] nous nous devons de garantir à nos étudiants et aux personnels les meilleures conditions sanitaires. Il nous appartient donc d'anticiper plusieurs scénarios de rentrée afin d'être prêts à faire face à toutes les situations dans le respect des consignes qui seront déterminées par l'État".

À Aix-Marseille de même, le VP formation Lionel Nicod, souligne que l'établissement a élaboré ses emplois du temps "comme si tout devait se dérouler en présentiel. Sur cette base, nous adaptons plusieurs scénarios : des cours en amphis et en salles remplis à moitié et retransmis en direct ; des TP avec port du masque obligatoire ; et des TD soit en présentiel avec l'effectif normal, soit en hybride asynchrone si la jauge doit être limitée."

À l'heure de quantifier la part de distanciel dans les enseignements, 4 universités l'évaluent à moins d'un quart des cours (Caen, La Rochelle, Nice, Le Mans), 12 établissements anticipent entre un quart et la moitié des cours (Artois, Bordeaux-Montaigne, Clermont, Lille, Lorraine, Paris-Saclay, Perpignan, Reims, Toulouse-II, Tours, UVSQ, Valenciennes), tandis que Mulhouse se projette sur plus de la moitié des cours.

"Difficile de l'estimer à ce stade", répond pour sa part Poitiers . "Cette part d'enseignement à distance sera tributaire des sites et des locaux disponibles équipés, et adaptée au sein de chaque composante en fonction des formations." L'université veut équiper ses 67 amphis et 250 de ses 460 salles d'un système de podcast, permettant l'enregistrement du cours ou TD puis son dépôt sur une plateforme où il peut être téléchargé. "Mais les incertitudes sur les approvisionnements en matériel et les délais d'installations, rendent difficile, à ce stade, une estimation précise du nombre d'enseignements en distanciel et du nombre d'enseignement en présentiel hybride (avec rotation de groupe)."

priorité aux nouveaux entrants sur les campus

"Les L1 sont le public cible de cette rentrée", souligne auprès d'AEF info l'université de Bordeaux . "Leur accueil est en cours d'élaboration." Objectif : répondre aux enjeux d'intégration et de sentiment d'appartenance à l'établissement. Un accueil sera organisé en partie en présentiel, quand les protocoles sanitaires et les règles de distanciation pourront être appliqués et respectés (visites de campus en petits groupes, villages de découverte des associations sur les campus, certains amphis de rentrée....). En revanche, "pas de grands évènements de rentrée tels que des concerts par exemple, ni de week-end d'intégration organisés par les associations". De nouveaux outils dématérialisés vont être développés pour nourrir des réseaux sociaux, des lives, un site web dédié à l'accueil de la rentrée, afin d'être "les supports d'une programmation d'offre culturelle, d'informations, d'animations diverses totalement réinventées". "Tous les services de la vie universitaire, les VP étudiants et la direction communication sont mobilisés à plein."

À l'université de Picardie Jules-Verne, de même, "le mois de septembre sera consacré à l'accueil et à l'intégration des étudiants de première année : présentation de l'établissement, de ses services, de son environnement et de ses partenaires ; formation aux compétences transversales, en particulier à la méthodologie de travail universitaire et à la méthodologie de travail à distance ; tests de positionnement ; cours de remise à niveau ; séances de tutorat et de monitorat". Ces primo-entrants seront accueillis du 5 septembre au 28 septembre, tandis que les cours commenceront à compter du 28 septembre pour l'ensemble des étudiants, souligne l'établissement.

Bordeaux-Montaigne prévoit d'accueillir des "petits groupes sur les 15 jours de pré-rentrée", soit 216 groupes entre le 7 et le 22 septembre 2020. Au programme : visite de l'université, ateliers d'échanges sur les services numériques, la documentation, l'information, l'orientation, l'insertion professionnelle ; espace des associations étudiantes ; moments d'échange avec les enseignants et les gestionnaires de la formation et distribution des cartes d'étudiants. L'université réfléchit également à un "système de parrainage entre étudiants avancés et nouveaux entrants tout au long du semestre 1". Enfin, "les directeur(trice)s des études auront un rôle prépondérant sur ce 1er semestre notamment". Sur le plan "dématérialisé", la conception d'un portail web spécial "Rentrée des L1" doit guider les étudiants pas à pas dans leur découverte de l'université, tandis que le déploiement d'une application mobile doit faciliter la communication directe grâce à des notifications relatives à la vie étudiante, la scolarité, ou aux emplois du temps.

À l'université de Haute-Alsace , deux semaines d'accueil sont prévues, avec des modalités pédagogiques distancielles pour présenter l'ensemble des services aux étudiants et pour s'approprier le "métier" d'étudiant. Il s'agit d'un kit de rentrée composé de 3 modules (atelier d'apprentissage des usages numériques, cours "connaissance de l'université", découverte de la formation).

À Strasbourg chaque année, "l'agora de rentrée" comporte plusieurs temps forts et espaces d'information : les "village des services" et "village des associations" seront organisés en numérique ou plus tard dans l'année. Le guichet multi-services (où sont présents la préfecture, la Caf, le Crous, la sécurité sociale, les transports...) est maintenu, ainsi que le "village solidaire" (une brocante sur 2 journées et deux lieux). Pour ces rencontres, les mesures de précaution seront prises ; certains stands, tel l'accueil général, seront à l'exté-

rieur. Les étudiants vacataires recrutés habituellement pour l'occasion, recevront une formation sanitaire. Une "brigade sanitaire" d'étudiants vacataires aura pour objectif de faire respecter toutes les consignes mises en place.

Poitiers table enfin sur des réunions de rentrée organisées en présentiel pour tous les étudiants primo-entrants, et lissées sur plusieurs jours pour éviter le nombre trop important d'étudiants en même temps. L'établissement vise l'accueil en 100 % présentiel pour ces primo-entrants (soit 6 500 à 7 000 étudiants). "Les amphis seront donc réservés en priorité aux L1 pour les cours magistraux. Et s'il reste des créneaux disponibles, pour les L2 et L3." Pour les L1, la priorité est aussi à des TD en présentiel. L'université va renforcer le nombre de tuteurs étudiants (plusieurs centaines) dédiés à l'accueil de ces nouveaux arrivants.

Un seul projet de suppression des congés de Toussaint

Qu'en est-il du calendrier des vacances d'automne ? La plupart des universités le maintiennent. Seule Toulouse-II envisage la "suppression de la semaine de suspension des activités pédagogiques" qui était prévue dans le calendrier initial, sous réserve de validation par les instances. Aix-Marseille réserve son choix selon le scénario qui prévaudra, Angers doit voter en CA sur le sujet en juillet, et UVSQ estime qu'il est "trop tôt pour le dire".

Aucune ne signale par ailleurs son intention de se doter de tests PCR.

S'équiper en matériel de captation, en masques, louer des salles : quel budget ?

Reste que l'éventuel port du masque obligatoire sur les campus ou l'équipement numérique de captation en particulier, impliquent un investissement : celui-ci est chiffré pour la captation à 2 M€ pour Caen comme pour Rouen , et entre 500 000 € et 700 000 € pour Le Havre , selon les présidents des trois universités normandes joints par AEF info. S'y ajoute l'anticipation d'une forte baisse sur l'activité de formation continue, largement réalisée en distanciel (environ 10 % des étudiants actuellement pour Rouen et Caen) : l'équation pour les finances des universités sera de taille.

Outre la mise en place d'aides à l'achat de matériel informatique et de connexion au réseau pour les étudiants dès l'inscription dans le cadre de l'ASIU, Paris-Saclay prévoit par exemple d'équiper locaux et enseignants en matériels informatiques et audiovisuels permettant la captation d'enseignements ou la préparation de capsules vidéo. L'université compte mettre à disposition des enseignants un accompagnement sous forme de tutoriels, webinars, guides, formations.

Autre exemple : l'enregistrement des cours ou TD à l'université de Poitiers puis leur dépôt sur une plateforme de téléchargement, évoqué plus haut. À l'université d' Aix-Marseille , qui envisage de retransmettre en direct des cours magistraux, et de réserver l'accès à l'amphi en priorité aux étudiants en fracture numérique ou en difficulté, Lionel Nicod, son VP, sait d'ores et déjà que le budget ne permettra pas de le faire pour ses 400 amphis. D'autant qu'il lui faudra "identifier un serveur de streaming, réguler les accès aux amphis, définir précisément qui sont les étudiants prioritaires, s'assurer que les autres sont équi-

pés d'un outil informatique mobile...", énumère-t-il. Quant aux bâtiments, si le Crous met à disposition ses restaus U auprès de certains établissements pour permettre des dédoublements, d'autres locations de salles sont parfois à prévoir.

le Tableau de bord au 22 juin 2020

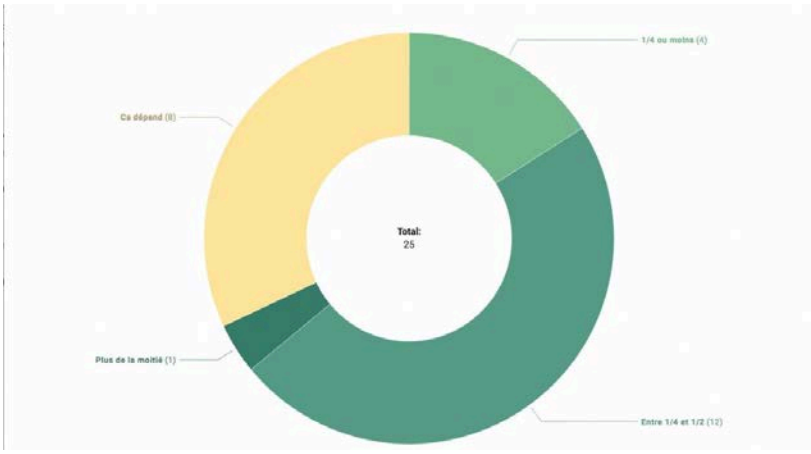
Dans le tableau plusieurs modèles sont possibles :

Présentiel : pour certaines séances, certains cours à petits effectifs

Hybride : des séances en présence et d'autres à distance

Comodal : chaque séance est proposée en présence et à distance

Mixte : à la fois hybride et comodal, par groupes



https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/9/495656_prv.jpeg

www.aefinfo.fr Fonds de roulement : le détail de l'évolution 2014-2018 dans 63 universités

Fonds de roulement : le détail de l'évolution 2014-2018 dans 63 universités

Entre 2014 et 2018, le fonds de roulement, c'est-à-dire l'épargne accumulée par les établissements pour répondre à leurs besoins d'investissements et de trésorerie, a augmenté dans une quarantaine d'universités sur 63 analysées, soit les deux tiers d'entre elles. Il a stagné ou diminué pour un tiers d'entre elles. Par ailleurs, le niveau moyen sur les 5 ans de ce "stock" épargné diffère d'un établissement à l'autre : il dépasse 100 jours de dépenses décaissables de fonctionnement dans 5 universités, contre 55 jours en moyenne pour les 63. Il est inférieur à 15 jours dans 2 universités.

SOURCES ET méthodologie

Nous nous sommes basés sur le jeu de données " Indicateurs financiers des opérateurs de l'enseignement supérieur français ", mis en open data le 13 novembre 2019 par le MESRI

. Les données y sont mises à jour trois fois par an, selon le calendrier suivant :

Janvier : budget rectificatif N-1 et budget initial N

Mars : comptes financiers N-1 et budget rectificatif N

Novembre : budget rectificatif N et budget initial N+1

Afin de disposer de données stabilisées, c'est-à-dire celles relevant des comptes financiers, nous n'avons donc pas pris en compte l'exercice 2019, et nous sommes concentrés sur les 5 exercices 2014 à 2018 , les établissements étant globalement passés aux RCE

en 2014.

Nous n'avons pris en compte que les 63 universités pour lesquelles les données financières étaient disponibles sur les 5 années, et avons fusionné de manière factice quatre universités pour les années où les établissements qui les composent aujourd'hui existaient de manière séparée : Montpellier (Montpellier-I et Montpellier-II, réunies en 2015), Grenoble (Grenoble-I, Grenoble-II, Grenoble-III, réunies en 2016), Clermont (Clermont-I et Clermont-II, réunies en 2017) et Sorbonne Université (Paris-IV et UPMC, réunies en 2018).

Particularité concernant l'université d' Aix-Marseille : un montant de 500 M€ a été retranché de son fonds de roulement 2014 : en effet la dotation non consomptible reçue par l'établissement au titre du plan campus était comptabilisée comme un emprunt, avant d'être retirée du fonds de roulement les an-

nées suivantes, la doctrine de la Drfip

ayant évolué. De même, un montant de 317 M€ a été retranché des investissements 2017 de l'université Lyon-I , car il est lié à une opération de réévaluation du patrimoine immobilier de l'université.

Selon notre analyse réalisée dans une précédente dépêche, le fonds de roulement cumulé de 63 universités a augmenté de 30 % entre 2014 et 2018, passant de 52 jours de dépenses de fonctionnement à 60 jours en 5 ans (lire sur AEF info). Quel est le niveau de ce fonds de roulement dans chaque université, et comment a-t-il évolué entre 2014 et 2018 ?

Dans 5 universités, le fonds de roulement dépasse 100 jours de dépenses décaissables

Le fonds de roulement d'une université constitue son stock d'épargne accumulé au cours du temps, une fois les dépenses de fonctionnement et les investissements de chaque année réalisés, grâce aux subventions publiques et aux ressources propres dont elle dispose.

Ayant vocation à alimenter les besoins de trésorerie et les investissements à venir, nous l'avons rapporté aux dépenses décaissables de fonctionnement de chaque établissement pour avoir une idée de ce qu'il représente, et avons calculé son niveau moyen sur 2014-2018. Il apparaît qu'en moyenne, sur les 5 ans, le fonds de roulement est de 55 jours de fonctionnement pour les 63 établissements étudiés, avec de fortes disparités :

Dans 5 universités , il dépasse les 100 jours de dépenses décaissables de fonctionnement (Aix-Marseille, Toulouse-I, Polynésie, Corse, Nouvelle-Calédonie).

Dans 8 universités , il est supérieur à 80 jours (Paris-II, Lyon-II, Artois, Évry, Valenciennes, Nîmes, Haute-Alsace, INU

Champollion).

11 universités ont un fonds de roulement compris entre 55 et 72 jours (Nanterre, Toulon, Upem

, Lyon-I, Amiens, Clermont, Dijon, Toulouse-II, Le Havre, Poitiers, Bretagne-Sud).

Pour 25 universités , il se situe entre 30 et 54 jours de fonctionnement.

Dans 10 autres universités , il est compris entre 15 et 30 jours (Bretagne-Occidentale, Rennes-I, Limoges, Paris-Descartes, Paris-I, Toulouse-III, Nantes, Caen, Nice, Paris-XIII).

Seules deux universités enfin ont un fonds de roulement inférieur à 15 jours : Pau et Orléans.

En comparaison, le seuil prudentiel plancher établi par le MESRI d'une université était de 30 jours de fonctionnement, ramenés à 15 jours en 2015. Seules

deux universités se situaient donc, en moyenne sur 5 ans, sous ce seuil.

Seules 19 universités ont vu leur fonds de roulement diminuer sur la période

En 2015, le gouvernement a par ailleurs prélevé 100 M€ sur le fonds de roulement d'une cinquantaine d'établissements d'enseignement supérieur, dont 11 universités (lire sur AEF), afin de maintenir ou d'augmenter les subventions pour charges de service public d'autres établissements, plus en difficulté.

Si l'on regarde l'évolution du niveau de cette "épargne" des établissements entre 2014 et 2018, l'année 2015 marque pour ces 11 établissements prélevés une chute du fonds de roulement, dont le niveau en 2018 retrouve rarement celui de 2014. Ainsi, sur les 5 ans :

Le fonds de roulement a diminué chez 19 universités . On y retrouve 7 des 11 établissements ponctionnés en 2015 : Nîmes, Polynésie, Bretagne-Sud, Lyon-III, Grenoble (issue de la fusion de Grenoble-II et Grenoble-III, qui avaient été ponctionnées, et de Grenoble-I), Artois.

Au sein de ces 11 établissements, seules l'université de Corse (+30 %), de Dijon (+11 %) et Paris-II (+3 %) n'ont pas vu leur fonds de roulement diminuer sur les 5 ans. Les données financières de la onzième concernée, Lille, étaient indisponibles pour l'année 2018 et cet établissement ne fait pas partie des 63 examinés.

Il a stagné pour 2 universités : Toulouse-III et Avignon.

Il a augmenté dans la quarantaine d'universités restantes, soit les deux tiers de l'ensemble des établissements analysés ici.

Si chaque université constitue un cas particulier, nous avons vu dans une précédente dépêche que les fonds de roulement sont globalement plus bas dans les universités où les étudiants sont les plus nombreux, scientifiques ou médicales, et de recherche intensive (lire sur AEF info). C'est pourquoi nous présentons l'analyse par groupes d'universités comparables.

UNIVERSITÉS MEMBRES DE LA CURIF OU AYANT PLUS DE 30 000 étudiants

Les 17 universités de recherche, membres de la Curif

, comptaient sur un fonds de roulement de 44 jours de dépenses de fonctionnement en moyenne sur 5 ans, contre 57 jours pour l'ensemble des autres universités. "Les universités scientifiques importantes ont souvent une trésorerie élevée mais un petit fonds de roulement du fait de leurs nombreux contrats de recherche qui sont pour la plupart financés par versements d'avances conséquentes", soulignait en 2014 Corine Brancaleoni, alors présidente de l' AACU

et agent comptable de l'université Paris-Descartes (lire sur AEF info

Christine Clerici, la présidente actuelle de la Curif, plaide d'ailleurs dans le cadre de la LPPR

pour revoir le "modèle de financement des universités", afin de "pouvoir re-

vendiquer ce coût lié à l'activité de recherche" (lire sur AEF info). "80 % des forces du CNRS

sont dans des universités identifiées comme grandes universités de recherche : c'est un fait historique. Or, nous disons que lorsqu'il y a beaucoup de recherche dans une université, cela a un coût directement lié à l'hébergement des UMR

. Les contrats de recherche et la gestion de ces contrats, l'environnement de la recherche, tout cela a un coût pour l'université qui n'est pas intégré dans la subvention pour charge de service public."

Toulouse-I, le niveau le plus haut. Parmi les 17 universités membres de la Curif, Toulouse-I est celle dont le fonds de roulement est le plus important en jours de fonctionnement sur la période. Avec Clermont et Poitiers, cette université fait partie des trois cas particuliers d'établissements ayant obtenu la dévolution de leur patrimoine de la part de l'État lors de la première vague de l'appel à candidatures, qui leur a valu l'octroi d'une enveloppe respective de 5 M€, 6 M€ et 10 M€ par an garantie sur 25 ans, et destinée à leur permettre de maintenir et d'amortir le bien immobilier dont ils sont désormais pleinement propriétaires. Une manne qui se reflète dans l'indicateur financier, et qui a permis à l'université de soutenir un projet d'extension bâtimentaire.

"Nous sommes une université à dominante tertiaire : nous n'achetons pas de microscopes électroniques à 4 millions d'euros", contextualise Cécile Chicoye, DGS

de l'établissement. La problématique y est plutôt celle de l'espace, alors que l'université, située en centre-ville, surmonte la pénurie de locaux par un taux d'occupation record des amphis, "du lundi au samedi, de 8h à 21h". Pour desserrer la contrainte, l'un des projets phares de la période est la construction de Toulouse School of Economics (52 M€). "Les subventions pour le projet TSE sont arrivées plus vite que la dépense", retrace la DGS. Las, le bureau d'études sollicité fait faillite, ce qui retarde la construction et pèse in fine sur les fonds propres à hauteur de 20 M€, un montant qui devrait apparaître dans le fonds de roulement 2019, alors que le projet ne devait être à l'origine financé que via le CPER

. "Le matelas de la dévolution nous a permis de payer les surcoûts." L'arrivée de financements labex

et EUR

, dont les décaissements se font plus tard, expliquent aussi le niveau élevé du fonds de roulement. "Ce n'est pas de l'argent qui dort : la dotation de l'État, qui constitue un avantage incontestable, ne suffit pas pour nos projets immobiliers ambitieux et nous devons dégager des ressources propres à travers la formation continue ou l'alternance."

Lorraine, la plus forte augmentation. À l'université de Lorraine, le fonds de roulement est passé de 33 à 99 jours en 5 ans. Pierre-Emmanuel Jeunehomme, directeur du budget et des finances de l'université de Lorraine, explique ce triplement : "Avec Lille notamment, nous faisons partie des rares établissements ayant été autorisés à emprunter pour nos projets immobiliers. En l'occurrence,

deux PPP

financés par l'État pour la construction de bâtiments livrés en 2017 et 2018 ont représenté 82 M€ à eux deux. "En trésorerie, nous n'avons pas le montant de chacune des opérations, mais nous le comptabilisons comme une créance de l'État vis-à-vis de nous. Cela perturbe la lecture du fonds de roulement car il ne s'agit pas d'argent disponible. Une fois ces deux PPP exclus, le fonds de roulement représente plutôt 53 jours", détaille-t-il. Ce cas de figure est très particulier : les autres établissements s'appuient sur les plans campus financés par des dotations non consomptibles, où les fonds sont placés par l'État et seuls les intérêts permettent aux universités de bénéficier de ressources. Pierre-Emmanuel Jeunehomme insiste par ailleurs sur l'enjeu pour une université de recherche d'investir dans les équipements scientifiques, "gage d'attractivité".

Aix-Marseille, la chute en 2018. Compris entre 40 et 47 jours de dépenses décaissables de fonctionnement entre 2014 et 2017, le fonds de roulement d'Aix-Marseille Université est tombé à 27 jours en 2018. Comment l'expliquer ? "À Luminy, dans le cadre du PPP, nous avons eu une mise à disposition d'un bâtiment d'environ 40 M€ et avons été obligés de le comptabiliser dans le bilan", décrypte Isabelle Leclercq, agent comptable d'AMU. "Nous paierons le fournisseur à l'été 2020. J'ai dû le mettre en débit, ce qui a ponctionné de 40 M€ le fonds de roulement brut. Le prêt sera officiel et rétablira notre fonds de roulement." Autre élément rendant le chiffre quelque peu artificiel : "Les droits d'inscription ne sont plus enregistrés au prorata temporis, ce qui gonflera le fonds de roulement." Isabelle Leclercq fait valoir le niveau du fonds de roulement mobilisable, que l'université calcule depuis 2015, afin de prendre en compte les engagements financiers : il est de 25 jours en 2014, puis 33 jours, 35 jours, 43 jours et 49 jours les années suivantes.

Toulouse-III, la stabilisation de la chute. À l'université scientifique et médicale de Toulouse-III, le fonds de roulement est passé de 34 jours en 2014 à 19 jours en 2018. "Les indicateurs financiers étaient très mauvais lorsque mon équipe et moi sommes arrivés à la présidence de l'université en 2016", retrace Jean-Pierre Vinel, ancien président de Toulouse-III. "Une semaine après, nous étions menacés de mise sous tutelle. Nous avons demandé l'aide de l' IGAENR

, le déficit estimé se situant entre 16 M€ et 20 M€". La situation tient notamment à une augmentation des effectifs étudiants non compensée, un GVT

important représentant 4 M€ annuels de déficit, et le choix fait par l'université d'être son propre financeur du chômage des personnels, un calcul éventuellement avantageux à l'époque de la décision, devenu un gouffre financier de 2 à 3 M€ par an. Après un plan d'économies sévère et un gel des postes, le budget revient à l'équilibre en 2018, ce qui est confirmé en 2019. "De mon point de vue, il fallait remettre les choses en ordre. Mais on est au milieu du gué. Dans une université de recherche intensive, on préférerait mettre de l'argent sur les labos. Grâce au personnel, nous n'avons pas baissé dans les classements. Mais ça ne peut durer éternellement, il faut maintenant renforcer les unités de recherche. La situation reste fragile du fait d'un sous-financement chronique, la tutelle le reconnaît."

Clermont et Nantes, deux très grandes universités en effectifs non membres de la Curif. Seules deux universités de plus de 30 000 étudiants ne sont pas

membres de la Curif : Clermont et Nantes. Or parmi les 63 universités, le fonds de roulement moyen diffère d'une trentaine de jours selon la taille de l'établissement : en moyenne sur 5 ans, les universités de plus de 30 000 étudiants avaient un fonds de roulement de 46 jours de dépenses de fonctionnement, tandis que les plus petites (moins de 10 000 étudiants) comptaient sur 79 jours de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous rapprochons Clermont et Nantes des universités de la Curif, dont la taille est comparable.

Par ailleurs, la dominante disciplinaire joue : les universités scientifiques ou médicales disposaient de 37 jours de dépenses de fonctionnement en stock, tandis que celles à dominante droit ou économie, faisaient état de 72 jours.

Si le fonds de roulement de Nantes augmente continuellement, passant de 19 à 25 jours de fonctionnement en 5 ans, celui de Clermont représente le double, et passe de 46 à 67 jours de dépenses de fonctionnement sur la période. "Cela tient notamment à deux choses", décompose Mathias Bernard, président de l'université. "D'une part, le financement annuel de 6 M€ par an de l'État au titre de la dévolution du patrimoine." Qui n'est toutefois fléché que sur un tiers des bâtiments, car il ne concerne que l'université pour laquelle la dévolution du patrimoine avait été convenue, celle-ci ayant par la suite fusionné avec les autres pour former Clermont Auvergne. "Cela représente 19 M€ sur les 48,2 M€ du fonds de roulement de l'établissement en 2017", soit un peu moins de la moitié. Deuxième facteur : l'intégration en 2017 et 2018 de l' isite

, qui représente un financement de 10 M€ par an, versé dès la première année alors que "c'est au bout de 18 mois que l'on commence réellement à dépenser cette somme." Une fois ces deux subventions exclues, la part mobilisable du fonds de roulement est plutôt de 27 jours.

UNIVERSITÉS de 20 000 à 30 000 etudiants

Chez les 18 universités de 20 000 à 30 000 étudiants , le fonds de roulement moyen observé sur 5 ans s'élève à 50 jours. Nous n'en présentons ici que 14, car 4 d'entre elles font partie de la Curif (Nice, Paris-Sud, Rennes-I, Toulouse-I). Les universités dont les fonds de roulement sont les plus bas sont Paris-XIII et Caen (18 et 21 jours en moyenne sur 5 ans). Celle dont le fonds de roulement est le plus important est Lyon-II (92 jours en moyenne sur 5 ans). C'est aussi la progression la plus importante, le stock d'épargne étant passé de 57 à 121 jours en 5 ans.

Lyon-III, une remontée 2018 en trompe-l'œil. Lyon-III fait partie des 11 établissements prélevés par l'État en 2015. Son fonds de roulement diminue alors de moitié, passant de 101 à 47 jours, puis continue de baisser à 38 jours l'année suivante, 31 jours l'année d'après, avant de remonter à 49 jours en 2018. Jacques Comby, président de Lyon-III, se souvient de la ponction de 2015 comme d'une "injustice inimaginable". "J'avais un projet d'extension de la Maison des assurances, qui représentait 12 M€ d'investissement avec autant du secteur privé, réhabilitation de la prison Montluc à la clé... et l'on m'annonce que 15 à 16 M€ allaient être pris." Finalement, ce sera 3 M€. Il doit néanmoins dépenser 17 M€ en un peu plus de deux ans, lance des travaux d'étanchéité et de maintenance des bâtiments avec sa direction du patrimoine. "Le patrimoine est une bombe à retardement si l'on ne s'en occupe pas", souligne-t-il aujourd'hui. Résultat, alors que le projet d'université cible se précise en 2020

avec la fusion de deux universités, ENS

et écoles d'ingénieurs, l'université Lyon-III n'a pas de gros travaux à faire. "J'amène dans la corbeille de la mariée l'assurance de pouvoir fonctionner 10 ans sans frais importants de bâtiment", se félicite-t-il. En 2015, il sature également la masse salariale de l'établissement. "Avant, je conservais 2 ou 3 postes. Cette année-là, j'ai créé tous les postes possibles", glisse-t-il. Enfin, il prend attache avec la Caisse des dépôts pour pouvoir placer 6 M€ afin de les réinvestir quelques années plus tard. "L'université avait la plus faible dotation par étudiant. Ce placement permettait de conserver et sécuriser un fond d'investissement pour nos projets en cours, que l'État ne pouvait pas prélever", justifie-t-il. La Cour des comptes ne l'entend pas de cette oreille, qui avance une interprétation du cadre réglementaire mettant l'université en défaut. En 2018, la somme est dès lors réintroduite dans la trésorerie de l'établissement, pour être aussitôt engagée dans une dépense patrimoniale.

UNIVERSITÉS DE 10 000 étudiants à 20 000 étudiants

Chez les 16 autres universités de 10 000 étudiants à 20 000 étudiants, le fonds de roulement moyen observé sur 5 ans s'élève à 48 jours. Cette catégorie d'universités est celle de tous les extrêmes. C'est celle où l'on observe la plus forte progression de fonds de roulement avec l' UVSQ

, qui passe de 16 à 69 jours de fonctionnement en 5 ans. C'est aussi celle où l'on retrouve les deux universités dont les fonds de roulement sont structurellement les plus bas : Pau et Orléans.

Pau, un dynamisme "schizophrénique". Le niveau 2018 de l'université de Pau est de 1 jour de dépenses de fonctionnement. Un niveau qui ne reflète pas le dynamisme des investissements de l'établissement, tourné vers la recherche en énergie et environnement notamment. "Nos investissements sont couverts par des subventions et partenariats divers. Le fonds de roulement n'a pas besoin d'être sollicité à hauteur de ce dynamisme", pose Olivier Renou, son DGSA

. Isite, ANR, PIA, CPER immobilier, projets européens... les sources de financement ne manquent pas. "L'idée n'est pas d'avoir un fonds de roulement pléthorique, thésaurisé", souligne encore Olivier Renou. Fin 2017, le président Mohamed Amara évoquait une "situation schizophrénique", avec d'un côté, un périmètre isite autour des sciences de l'énergie et de l'environnement, abreuvé par les fonds du PIA, et de l'autre, la nécessité pour l'établissement de courir, exercice après exercice, après 2 à 3 M€ pour faire face à "l'évolution naturelle de ses charges de fonctionnement" (lire sur AEF info

Artois, des projets avortés. Celle dont le fonds de roulement a drastiquement chuté est l'université d'Artois, cible principale de la ponction gouvernementale de 2015 : pas moins de 24 M€ avaient été ponctionnés sur son stock. Depuis, le fonds de roulement est réduit de moitié : de 161 jours, il est passé 68 jours en 2015, pour augmenter progressivement à 80 jours en 2018. "Nous avions prévu une baisse du fonds de roulement en raison du projet de rénovation de l'IUT de Bethune, 11 millions d'euros dont 4,5 millions sur fonds propres", explique Pasquale Mammone, président de l'université. "Malheureusement ce projet a dû être abandonné faute de subventions extérieures. D'où le maintien voire

une légère augmentation du fonds de roulement en 2018."

L'université Paris-II, également prélevée, accuse la chute de 2015 mais finit par reconstituer son stock puis dépasser le niveau de 2014 de 110 jours de dépenses de fonctionnement 5 ans plus tard, affichant 114 jours en 2018. Une situation bien différente de celle de l'université Bretagne-Sud, prélevée également en 2015, qui voit sont fonds de roulement passer de 48 jours à 14 jours en 2018, soit moins que le seuil prudentiel préconisé.

L'université d'Orléans, quant à elle, était fin 2016 dans une "situation financière extrêmement préoccupante" selon l'IGAENR (lire sur AEF info). Son budget 2017 impliquait 3 M€ d'économies et le gel de 50 % des postes vacants (lire sur AEF info

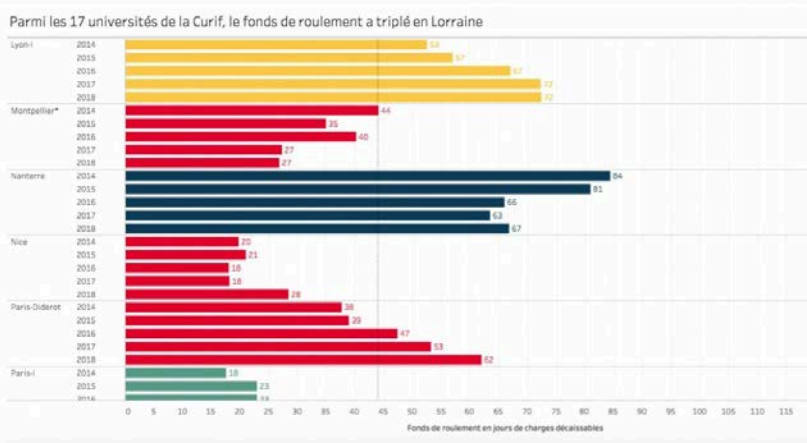
UNIVERSITÉS DE MOINS DE 10 000 ÉTUDIANTS

Enfin, dans les 14 universités de moins de 10 000 étudiants, le fonds de roulement moyen observé sur 5 ans s'établit à 79 jours. Un niveau moyen qui cache des disparités fortes entre d'une part les universités de Corse, Nouvelle Calédonie et Polynésie française, dont les stocks sont toujours supérieurs à 100 jours de dépenses de fonctionnement, et les autres, plutôt sous la moyenne des 79 jours. Celles ayant le fonds de roulement le plus bas sont les universités de La Rochelle et du Littoral, avec respectivement 30 et 33 jours de dépenses de fonctionnement en stock. Celle dont le stock a le plus augmenté est celle d'Évry, son fonds de roulement ayant doublé de 50 à 103 jours en 5 ans.

Corse, un financement particulier. "L'université de Corse a un statut particulier qui fait intervenir l'État et la Région dans notre subvention. Le premier finance notre masse salariale à hauteur de 44 M€, la seconde finance les charges de fonctionnement autres et d'investissement à hauteur de 13 M€, dans le cadre d'une convention tripartite", décrivent Dominique Federici, président élu le 10 février 2020, et Gérard Peraldi, le DGS de l'établissement. Le choix d'augmenter progressivement le fonds de roulement de la part de l'équipe présidentielle précédente "était extrêmement judicieux", souligne Dominique Federici. "On n'essaie pas de thésauriser. Nous devons faire face à un besoin important, car nous supportons les coûts de nos contrats de recherche, et de nos projets immobiliers, dont les remboursements interviennent avec un certain retard. Ainsi, lors de la ponction de 2015, nous étions en fin de contrat CPER, et au mois de décembre, notre trésorerie était à 7 jours de charges décaissables. Nous avions de grosses sommes en attente d'être remboursées. À l'époque, de nombreuses discussions avaient eu lieu avec la tutelle sur ce point : nous avons beaucoup de réserves, mais ces réserves sont utiles." Par ailleurs, le fonds de roulement devrait baisser en 2019 et 2020, ajoute le président, du fait de "deux grosses opérations immobilières".

(1) Les 63 universités sont les suivantes : Aix-Marseille - Amiens - Angers - Artois - Avignon - Besançon - Bordeaux - Bordeaux-III - Bourgogne - Bretagne Occidentale - Bretagne-Sud - Caen - Cergy-Pontoise - Clermont* - Corse - Evry - Grenoble* - Haute-Alsace - INU Champollion - La Réunion - La Rochelle - Le Havre - Le Mans - Limoges - Littoral - Lorraine - Lyon-I - Lyon-II - Lyon-III - Montpellier-III - Montpellier* - Nanterre - Nantes - Nice - Nîmes - Nouvelle-Calédonie - Orléans - Paris-Diderot - Paris-I - Paris-II - Paris-Sud - Paris-V - Paris-XIII - Pau - Perpignan - Poitiers - Polynésie Française - Reims

- Rennes-I - Rouen - Saint-Etienne - Savoie - Sorbonne U* - Strasbourg - Toulon - Toulouse-I - Toulouse-II - Toulouse-III - Tours - Upec - Upem - UVSQ - Valenciennes Les universités suivies d'une astérisque ont été fusionnées de manière factice, les années où les établissements les constituant existaient de manière séparée. Les données des universités de Paris-III, Paris-VIII, Rennes-II, Lille, Guyane, Antilles, Dauphine et Mayotte n'étaient disponibles que pour une partie voire aucune des années considérées.



https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/9/491440_prv.jpeg

RECHERCHE

Fil Général

mardi 23 juin 2020 16:28
421 mots - 2 min

SANTÉ-VIRUS-PANDÉMIE-ÉPIDÉMIE-MALADIES-RECHERCHE-SERVICES

Covid-19: risque important de phlébite chez les patients intubés, selon une étude

Paris, 23 juin 2020 (AFP) - Les malades du Covid-19 intubés et ventilés courent un risque important de souffrir d'une phlébite, c'est-à-dire l'apparition de caillots de sang dans leurs veines, avec des conséquences potentiellement graves, selon une étude française.

Au fil de la pandémie, on a observé dans le monde entier que cette maladie causée par un nouveau coronavirus pouvait favoriser la formation de caillots sanguins.

Mais selon les auteurs de l'étude, qui porte sur des malades gravement atteints, le traitement anticoagulant standard "est probablement insuffisant pour prévenir de façon efficace la thrombose veineuse profonde", c'est-à-dire la forme la plus sévère de phlébite, source potentielle d'embolies pulmonaires (le caillot se déplace et bouche l'artère pulmonaire).

Ces travaux, signés par une équipe de l'hôpital parisien Lariboisière (AP-HP/Inserm/université de Paris), portent sur 56 patients intubés et ventilés pour une pneumonie due au Covid-19.

Tous recevaient un traitement anticoagulant (héparine ou enoxaparine) et ont subi deux examens successifs (doppler) à plusieurs jours d'intervalle pour détecter les phlébites.

Au total, près de la moitié (26, soit 46%) ont présenté une thrombose veineuse profonde, un nombre de cas "très élevé" selon les médecins, qui ont publié leurs travaux le 30 mai dans la revue spécialisée Journal of the American College of Cardiology.

Six patients ont développé cette thrombose entre le premier et le deuxième examen doppler.

Ces travaux montrent "une très haute prévalence des thromboses veineuses profondes, dont une grosse proportion est potentiellement mortelle, chez les malades du Covid-19 intubés, malgré un traitement anticoagulant standard appliqué en prévention", conclut l'étude.

Selon ses auteurs, cela souligne "le besoin d'une surveillance attentive des thromboses veineuses profondes" chez ce type de patients et d'une "évaluation du rapport bénéfices/risques d'un traitement anticoagulant plus fort".

Selon l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), "l'équipe évalue actuellement d'autres régimes d'anticoagulation, permettant de prévenir de façon plus efficace les thromboses".

En avril, après 18 jours en réanimation à Los Angeles, l'acteur canadien Nick

Cordero, gravement malade du Covid-19, avait dû être amputé de sa jambe droite car un caillot indélogeable y bloquait la circulation du sang.

Dans une autre étude publiée le 28 mai dans l'European Journal of Heart Failure, des chercheurs français avaient fait un lien entre les phlébites, les embolies pulmonaires et les arrêts cardiaques inexpliqués observés hors de l'hôpital pendant l'épidémie.

"Une part importante des personnes victimes de mort subite, pendant le pic épidémique, était probablement liée à des embolies pulmonaires", avait alors indiqué l'AP-HP dans un communiqué.

pr/BC/alu/tes ■

Tous droits réservés AFP 2020
61759543lc40460a305902e23d07416e1521324b46f01ad98aca22d

LA CROIX
N° 41736
vendredi 19 juin 2020
Édition(s) : Edition Principale
Page 7
452 mots - 2 min



FRANCE

L'impact du Covid-19 sous le regard des chercheurs

Piloté par l'anthropologue Laëtitia Atlani, l'institut Covid-19 Ad Memoriam entend réunir des chercheurs et des témoins de tous les horizons pour travailler sur les conséquences de la pandémie dans la société.

Comment penser la pandémie ? Comment mesurer et qualifier ses impacts sur la société, l'art, le rapport au travail ou à la spiritualité ? Ce sont quelques-unes des questions vertigineuses auxquelles des chercheurs de toutes les disciplines vont désormais s'atteler à répondre, alors que la France est sortie de la vague du Covid-19. Et c'est la tâche que s'assigne un institut qui vient d'être lancé sous l'égide de plusieurs universités et instituts de recherche, baptisé Covid-19 Ad Memoriam.

Le nouvel institut, qui réunit des acteurs aussi différents que l'université de Paris, l'École normale supérieure (ENS), le Samu93, des collectifs d'artistes ou des responsables religieux, entend agir dans deux domaines : d'une part, constituer une plateforme de recherche permettant à des acteurs d'univers différents de partager des expériences et des analyses de la pandémie ; de l'autre, formuler des propositions pour développer de *« nouvelles pratiques commémoratives »* sur le Covid.

Y travailleront des chercheurs comme le philosophe et codirecteur de l'ENS Frédéric Worms, le président du Haut Conseil de la santé publique, Franck Chauvin, le magistrat Antoine Garapon ou encore l'anesthésiste et président du conseil d'orientation à la Fondation de l'islam de France, Sadek Beloucif. Les premiers travaux devraient être rendus à l'automne.

« Vivre une expérience sans la transmettre, c'est la trahir », insiste ainsi l'anthropologue Laëtitia Atlani, citant Elie Wiesel. La chercheuse, qui pilote le nouvel institut, est aussi membre de l'équipe de scientifiques qui a conseillé l'Élysée pendant la pandémie. Elle estime qu'une telle réflexion est indispensable. Et qu'il faut la lancer dès maintenant. *« Il faut prendre le temps – et le temps long – de la réflexion : c'est un espace à aménager entre les réactions à chaud et l'oubli rapide. Mais il faut prendre acte dès maintenant qu'il y a déjà eu une rupture dans notre société, même si l'histoire de la pandémie n'est pas finie : nous sommes contraints de penser en marchant. La moitié de la planète a été arrêtée pendant plusieurs semaines »,* insiste Laetitia Atlani.

La chercheuse affirme que l'institut va s'inspirer des travaux qui ont été menés autour de grands moments de rupture, comme la peste, la guerre de 1914 ou encore, plus récemment, les attentats du 13 novembre 2015. L'effet du Covid-19 sur la société est-il vraiment comparable à celui d'une guerre ? *« C'est trop tôt pour le dire »,* répond l'anthropologue. ■

L'institut va s'inspirer des travaux qui ont été menés autour de grands moments de rupture, comme la peste, la guerre de 1914 ou encore, plus récemment, les attentats du 13-Novembre.

L'institut va s'inspirer des travaux qui ont été menés autour de grands moments de rupture, comme la peste, la guerre de 1914 ou encore, plus récemment, les attentats du 13-Novembre. Photo : Viacheslav Peretiatko/realstock1 - stock.adobe.com

par Loup Besmond De Senneville

Tous droits réservés La Croix 2020
c77bf5f6lc60d809107e01c2fe01b1691da13f47865b1d6ef2574d2

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN.fr
Toute l'actualité médicale et socio-professionnelle

lundi 15 juin 2020
482 mots - 2 min

Arrêts cardiaques inexpliqués hors hôpital en phase épidémique : un taux d'embolie pulmonaire trois fois plus élevé parmi les patients Covid-19

La réalisation de scanner post-mortem montre un taux trois fois plus important d'embolie pulmonaire proximale chez des individus décédés d'un arrêt cardiaque hors hôpital inexpliqué et suspectés d'avoir été malades du Covid-19 pendant le pic épidémique par rapport à l'année 2019.

C'est ce que montre une étude parue dans l'« European Journal of Heart Failure », menée par l'Institut médico-légal de Paris, le service de radiologie de l'hôpital Sainte-Anne/GHU Paris, le département d'anesthésie-réanimation des hôpitaux de l'AP-HP Saint-Louis et Lariboisière, l'Université de Paris, l'Inserm et le CNRS.

Réalisation de scanner corps entier

« *L'Institut médicolégal de Paris prend en charge les corps pour lesquels une autopsie est indiquée. Sur décision judiciaire, le service de radiologie de l'hôpital Sainte-Anne peut être amené à réaliser des scanners corps entier pour une identification ou pour déterminer la cause du décès. C'est le cas pour les personnes isolées et décédées à leur domicile pendant l'épidémie et pour lesquelles un certificat de décès n'a pas été établi* », explique au « Quotidien » le Dr Joseph Benzakoun (hôpital Sainte-Anne/GHU Paris), premier auteur de l'étude.

Les scanners réalisés chez 86 patients suspectés Covid-19 entre le 23 mars et le 7 avril 2020 ont été comparés à ceux réalisés sur 334 individus durant la même période en 2019 (groupe contrôle).

« *La plupart des individus suspectés d'avoir été infectés par le Covid-19 n'ont pas été testés par RT-PCR, car les tests manquaient alors »,* note le Dr Benzakoun. La suspicion de Covid-19 était donc basée sur le contexte clinique (diagnostic établi au préalable, informations fournies par les pompiers ou les autorités judiciaires…) et la réalisation d'un scanner thoracique post-mortem.

Beaucoup plus de décès inexpliqués chez les patients Covid

Les morts subites inexpliquées étaient beaucoup plus fréquentes dans le groupe Covid-19 (79 % des cas) que dans le groupe contrôle (21 %).

Parmi ces décès inexpliqués, les auteurs ont retrouvé 23 % d'embolie pulmonaire proximale dans le groupe Covid et 7 % dans le groupe contrôle et l'exploration des membres inférieurs a révélé que 18 % des patients du groupe Covid-19 avaient une thrombose veineuse profonde contre 4 % des patients « contrôle ».

« *Chez les patients décédés, comme il est complexe d'utiliser un produit de contraste pour diagnostiquer une embolie pulmonaire, nous avons regardé les signes de thrombus uniquement au niveau de l'artère pulmonaire*, précise le Dr

Benzakoun. *Nous avons donc repéré uniquement les embolies pulmonaires proximales, qui sont les plus sévères et les plus à risque de choc cardiogénique. Cette approche sous-estime sans doute la fréquence réelle de l'embolie pulmonaire* ».

Cette étude confirme ainsi l'association forte déjà observée entre Covid-19 et risque d'embolie pulmonaire. « *En pratique courante, dès que l'on a un patient Covid-19 qui a des troubles respiratoires sévères, on réalise un angioscanner pulmonaire pour rechercher une embolie* », souligne le Dr Benzakoun.

Tous droits réservés lequotidiendumedecin.fr 2020
3172d5ealc70e60b90a503224e0bf1b016c1084c668d18d5d4621dd

SCIENCES SOCIALES

mercredi 24 juin 2020 08:07
1506 mots - 6 min

: FRANCE CULTURE

Le privilège blanc existe-t-il ?

D'où provient cette notion née aux États-Unis et a-t-elle un sens en France ? C'est la question au cœur des Idées Claires, notre programme hebdomadaire produit par France Culture et franceinfo destiné à lutter contre les désordres de l'information, des fake news aux idées reçues.

Depuis l'internationalisation de la contestation antiraciste liée à la mort de George Floyd aux États-Unis et à celle d'Adama Traoré en France, un concept est revenu sur le devant de la scène médiatique et divise au sein même des rangs progressistes et antiracistes : celui de "privilège blanc".

Ainsi, toute personne blanche aurait une sorte de capital préférentiel passif, dont elle jouirait tout au long de sa vie. Non discrimination à l'embauche, au logement, dans la rue, face à la police et plus généralement, une absence de suspicion permanente, qui pèsent sur les épaules des personnes dites racisées.

Mais cette notion de privilège blanc fait débat, particulièrement en France, où on l'oppose au pacte républicain, qui est censé considérer toute personne de façon égale, indépendamment de sa couleur de peau.

Pour faire le point sur ces questions, nous avons interrogé Ary Gordien , anthropologue au CNRS et chargé de recherches à l'Université de Paris / Laboratoire de recherches sur les cultures anglophones (LARCA).

Le privilège blanc existe-t-il ?

Ary Gordien : Cela doit être une hypothèse de recherche, que beaucoup d'éléments semblent prouver, a priori . C'est à partir de cette hypothèse de recherche, comme W.E.B. Du Bois l'a fait, qu'il faudrait en France mener une recherche systématique pour montrer : “Où ?”, “Comment ?” et “En quoi il y a un privilège blanc ?”

Historiquement, d'où provient cette notion ?

Ary Gordien : La généalogie de cette notion vient de Peggy McIntosh. Dans son article qui a fait date et qui continue à être cité, elle dit que c'est le fait pour certains groupes catégorisés comme Blancs de ne pas être confrontés au racisme et d'avoir des avantages qu'ils n'ont pas gagnés par leurs efforts personnels mais dont ils ont hérité et qui peuvent potentiellement les mettre dans une position de domination.

Quel exemple concret relèverait du privilège blanc ?

Ary Gordien : La question des contrôles au faciès et du rapport à la police pourrait être une des pistes sourcées, où l'on a des données chiffrées. Cela pourrait nous permettre de parler de privilège dans le sens où des populations d'hommes, de jeunes hommes, catégorisés comme Noirs et Arabes, subissent

20 fois plus, selon le Défenseur des droits, de contrôles au faciès par rapport à des personnes qui sont catégorisées comme Blanches.

Clairement, on voit que ce que décrit Peggy McIntosh et ce que les sociologues commencent à systématiser dans leurs analyses depuis des décennies, s'applique, au moins en partie en France, pour ce cas précis du contrôle au faciès et du rapport à la police.

Est-ce que le terme de "privilège" pose question ?

Ary Gordien : Le terme de “privilège” est remis en question, déjà par l'auteure de l'article Peggy McIntosh, qui a disséminé et diffusé cette notion. Elle dit que peut-être il ne s'agit pas de “privilège” puisque ce n'est pas forcément une position enviable.

Dans certains cas, c'est simplement lié au rapport minorité-majorité. Dans d'autres cas, c'est une condition de “privilège” qui devrait être la norme pour tout le monde. Il ne s'agit pas nécessairement, dans ce sens-là, d'un privilège. Donc, elle parle vraiment “d'avantages indus, non justifiés” et de positions de domination.

La blanchité, qu'est-ce que c'est ?

Ary Gordien : La notion de “whiteness”, traduite par “blanchité” en français, tend à montrer qu'il y a une construction de ce que c'est qu'être Blanc. On utilise ces catégories au quotidien : “Blancs”, “Noirs”, en pensant que c'est objectif, qu'il y a des personnes noires et des personnes blanches.

Les études critiques sur la blanchité et sur la question de race, comprise comme construction sociale, montre que c'est le fruit d'une histoire coloniale, esclavagiste, qui va catégoriser comme "Blancs" certains individus, notamment dans le cadre de l'esclavage colonial.

Cette histoire coloniale et esclavagiste va associer le type physique européen défini comme blanc avec une position de libre et de privilégié et considérer que les personnes, a contrario , qui sont catégorisées comme "Noires" et sont des descendants des captifs africains sont, par essence, inférieures, et doivent être esclavisées, mises en esclavage.

Lorsqu'elles ne sont pas esclavisées, elles sont toujours considérées comme inférieures aux personnes catégorisées comme Blanches. C'était le cas aux États-Unis et avec toute l'histoire de la ségrégation ça a continué, mais c'était le cas également dans les anciennes colonies françaises, notamment à Saint-Domingue devenu Haïti, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

La blanchité c'est donc montrer comment se construit une “identité de Blanc”. Ce n'est pas une essence. C'est une société, c'est une histoire qui conduit à donner du sens à ce que ça signifie qu'être Blanc. Et les études critiques sur la blanchité montrent comment cela s'est construit justement.

Ces concepts sont-ils nouveaux en France ?

Ary Gordien : On le sait peu, mais dès les années 1950, il y a des écrits de Mi-

chel Leiris notamment, un anthropologue français. Il dénonce l'usage qui est fait par les franges conservatrices en Guadeloupe et en Martinique, que ce soit des descendants de colons ou de hauts fonctionnaires qui viennent de France hexagonale, qui dénoncent les revendications antiracistes des militants en les traitant de “racistes anti-blancs”. Et il y a des réflexions depuis cette période-là et même avant sur la domination blanche aux Antilles durant la période de l'esclavage et pendant tout le long du XXe siècle.

Ce qui s'est passé récemment, c'est que, après que les descendants de migrants originaires d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord ont posé la question du racisme sur le sol hexagonal, génération après génération, des militants antiracistes, des personnes qui étaient mobilisées dans des mouvements antiracistes ont commencé également à s'intéresser à la dimension véritablement raciste et raciale des rapports sociaux en France.

Et c'est à ce moment-là, qu'on peut faire remonter aux années 2000, que les émeutes urbaines de 2005 ont marqué un tournant dans la sphère universitaire et dans la sphère politique, et plus précisément antiraciste. Un tournant durant lequel on a commencé à aborder de front la question de la race comprise comme construction sociale ou de la racialisation des rapports sociaux en France. Mais la question existait déjà en fait, elle n'a pas été inventée, ni par ces militants ni par les universitaires qui s'intéressent à ces questions. Elle a été explicitée par le contexte politique et social.

Quelles sont les limites du concept de privilège blanc ?

Ary Gordien : Le souci de l'utilisation politique de la notion de “privilège blanc” c'est qu'elle a tendance à schématiser la réalité et elle a tendance à dichotomiser, à rendre la réalité quelque peu binaire. C'est-à-dire qu'on va considérer que si on dit “privilège blanc”, c'est que tous les Blancs sont privilégiés, sans nuances. Sans intégrer la question de la classe sociale ou du contexte. Puisque les États-Unis ce n'est pas la même chose que la France et Paris ce n'est pas la même chose que Pointe-à-Pitre, sans contextualiser, on va ainsi proposer une lecture très générale et globale du privilège blanc. Donc ça, c'est une des limites de la notion.

Lorsque l'on dit juste : “Les Blancs sont privilégiés”, s'il y a les Blancs d'un côté, il y a les Noirs de l'autre. Et ce sont des catégories que l'on va sédimenter, solidifier, alors que ce que l'on veut précisément, c'est de leur faire perdre de leur force politique dans un combat antiraciste. Et en tant que chercheur, déconstruire, montrer comment ça a été mis en place.

Qu'est-ce que la déconstruction ?

Ary Gordien : Si une personne blanche est dans une position sociale avantageuse, peut-être que dans sa trajectoire sociale, elle a été avantagée du fait d'être Blanche ou parce que d'autres ont été discriminées. Donc l'idée, c'est de prendre conscience, pour les théoriciens du privilège blanc, de ces mécanismes-là au quotidien, et accepter de perdre une partie de son pouvoir, tout en étant solidaire des luttes antiracistes, féministes, etc., pour permettre aux autres personnes dominées ou dans une situation où elle sont désavantagées, leur permettre d'acquérir les mêmes avantages qui, encore une fois, devraient être la norme. Et non pas l'exception.

Écoutez et abonnez-vous au podcast

Les Idées claires, c'est aussi une version à écouter d'une dizaine de minutes. À découvrir ici-même ou en vous abonnant pour ne pas rater un épisode.

Écouter

Le privilège blanc existe-t-il ?

Pour Android et autres applications : abonnez-vous avec le fil RSS

Sur iTunes et téléphones Apple : abonnez-vous ici



https://cdn.radiofrance.fr/s3/cruiser-production/2020/06/4ca34938-2811-40b6-9fad-ad2e171eae42/838_v1_-_vignette_lic_privilege_blanc.jpg

par Barbara Marty

Tous droits réservés 2020 franceculture.fr
f2773521l270d80b00b209121307614b1a016a4416f21cf2294877b

Le Monde

samedi 20 juin 2020
Page 17
966 mots - 4 min



FRANCE

« Le confinement a été révélateur des inégalités de la vie familiale »

Pour le sociologue François de Singly, la période a été plus dure pour les femmes que pour les hommes et les enfants

Cohabiter presque 24 heures sur 24 pendant le confinement, puis poursuivre, bon gré, mal gré, le huis clos en l'absence de reprise de l'école. Pour de nombreuses familles, les derniers mois ont bouleversé l'organisation habituelle. Avec quels effets ? Pour le sociologue de la famille François de Singly, professeur émérite à l'université de Paris, la période a singulièrement impacté les femmes, en supprimant « le temps où elles peuvent n'être ni épouses ni mères ».

Comment le confinement et la période qui a suivi ont-ils impacté les familles ?

Chacun d'entre nous réagit au confinement de façon individuelle, on ne peut donc pas parler de réactions des familles, elles-mêmes multiples. Pour tenter de répondre, mieux vaut décliner par individu et par type de relation : conjugale et entre les parents et les enfants. Le confinement a impacté très diversement les uns et les autres. Dans les situations déjà dégradées, les relations difficiles et les tensions se sont exacerbées. Pour le reste, ça s'est maintenu, avec des effets divers. Par exemple, il a pu y avoir dans cette période plus de moments passés ensemble, de pratiques communes partagées, sur le plan conjugal et avec les enfants.

Je crois que, dans les familles sans tensions antérieures importantes, ni la zone personnelle de l'enfant, s'il disposait de sa chambre, de ses affaires, de son téléphone, ni la zone de l'homme n'ont vraiment souffert. En revanche, les femmes ont été le plus impactées par cette période.

Comment l'expliquez-vous ?

Pour de nombreuses femmes, la sphère d'autonomie est liée au lieu de travail. C'est la femme qui est la plus enfermée dans ses rôles familiaux, c'est donc elle qui a le plus intérêt à s'en échapper. Beaucoup, y compris des femmes féministes, ne sont plus juste elles-mêmes mais deviennent avant tout des mères et des épouses dès qu'elles poussent la porte de la maison. Pour les femmes, c'est à l'extérieur de la maison la « pièce à soi » chère à Virginia Woolf.

Pendant le confinement, non seulement il leur a fallu travailler en étant sans cesse dérangées, mais en perdant également cette possibilité d'avoir un monde à soi, non connu du compagnon, offerte par le travail. Contrairement aux hommes, qui sont parvenus à imposer qu'il ne faut pas les déranger pendant une partie de la journée, les femmes, qui ont la charge des relations au sein de la famille, ne cloisonnent pas. Elles doivent rester disponibles.

Une enquête récente de l'INED [Institut national d'études démographiques] illustre bien ce phénomène en s'intéressant à la pratique du télétravail pendant le confinement. Elle montre que les femmes disposent moins souvent d'une pièce à elles pour travailler. Chez les cadres, en moyenne, 47 % des hommes cadres avaient une pièce spécifique contre 29 % des femmes. L'homme a la possibilité de la cloison, la femme ne l'a pas. Et cela a pu conduire à une forme de souffrance, à une dégradation de la relation de soi à soi.

Peut-être celles qui s'en sont le mieux sorties sont les lectrices : dans la maison, la lecture est un petit peu leur pièce à elles. Pratique solitaire, de telle sorte que ça peut être une manière de se retirer en elles-mêmes. Le livre peut jouer le rôle de geste barrière !

La charge parentale a été aussi accrue par l'école à la maison, principalement effectuée par les femmes. Cette période a-t-elle creusé les inégalités face au travail domestique ?

Les inégalités de genre face au travail domestique sont connues des femmes et des hommes. Est-ce que, en devenant plus visibles pendant cette période où tout le monde s'est retrouvé à la maison, il y a eu davantage de négociations ? Je n'en suis pas certain.

Ce qui reste mystérieux, c'est que cette inégalité incontestable, qui se durcit à l'arrivée d'un enfant, est très rarement un objet de discussion. La plupart du temps, elle est vécue sans débat conjugal. Le simple constat des inégalités ne suffit pas à les combattre, il est urgent d'inciter, dans

une politique de l'égalité entre les genres, à ouvrir des négociations explicites sur la réduction des inégalités.

Qu'a-t-on constaté comme modifications des relations entre les parents et les enfants pendant le confinement ?

Toujours selon l'enquête de l'INED, la majorité n'a pas constaté une dégradation des relations entre les parents et les enfants. Environ 10 % des enquêtés seulement en font état. Ce qui n'est finalement pas très étonnant. On considère que les enfants ont le droit d'avoir un domaine à eux à l'intérieur de la famille, ils ont une chambre à eux, en tout cas ils ont un monde à eux, c'est presque les seuls pour qui c'est légitime. Même s'il y a des variations selon le type de foyers, c'est accepté que l'enfant puisse se retirer, ce n'est pas pris comme un évitement de la famille mais au contraire considéré comme sa manière de se construire, d'apprendre à être autonome.

Pour la tranche des 10-20 ans, le confinement n'était donc pas forcément désagréable, c'était même plutôt tranquille.

Comment a été vécu le retour à la vie normale avec le déconfinement ?

Les femmes qui ressortent travailler vont avoir de nouveau accès à leur existence propre. Peut-être que, pour celles qui ont mal vécu cet enfermement, la parenthèse sera productive et se traduira par une forme d'accélération du divorce et de la demande d'indépendance, si les conditions économiques le leur permettent.

Tout cela est encore très récent, pour l'instant on n'a pas construit encore la mémoire du confinement. L'un des enjeux sera d'en faire le récit de telle sorte que ça ne devienne pas un âge d'or nostalgique, parce que la période a été révélatrice des inégalités qui structurent toute vie familiale quel que soit le milieu social. ■

par Propos Recueillis Parsolène Cordier Propos Recueillis Parsolène Cordier

Tous droits réservés Le Monde 2020
e37d2506lb20ef0930de0ff2050af1b01b71444656e91558aef6bc3

STRATÉGIES

jeudi 18 juin 2020 09:09
1262 mots - 5 min

: STRATÉGIES

Modérer les immodérés

La polémique qui oppose Jack Dorsey à Mark Zuckerberg sur l'opportunité de filtrer les propos de Donald Trump, n'est que le reflet d'une guerre d'influence entre les tenants de la modération et les apôtres de la liberté des réseaux sociaux. État des lieux en France.

© Saul Loeb/AFP

S'il n'y avait que Donald Trump… La controverse entre Facebook et Twitter sur la question de savoir s'il faut modérer -par des signalements - les apologies de la violence ou les contre-vérités du président américain, est devenue en enjeu bien au-delà des États-Unis. Vera Jourova, la vice-présidente de la Commission européenne, a donné raison à Twitter et appelé les géants du numérique à lutter contre «l'énorme vague de désinformation», survenue en pleine pandémie. Elle leur a donné rendez-vous fin 2020, pour la directive Digital Services Act, en exigeant chaque mois un rapport sur leurs actions contre les infox liées au Covid-19 (taille du réseau impliqué, origine géopolitique, audience ciblée…). Dans son viseur, la Russie et la Chine. «Nous avons des preuves», a-t-elle lâché. Ambiance.

En France, le projet de loi porté par Laetitia Avia, est toujours dans l'incertitude après les questions soulevées auprès du Conseil Constitutionnel, dont la décision est imminente. Si elle devait être appliquée telle quelle, la loi contraindrait les plateformes à retirer en 24 heures les propos «manifestement illicites» avec une entrée en vigueur le 1er juillet. Les plateformes seraient-elles alors prêtes d'ici là?

Deux grands maux

Car la France est le théâtre d'expression de deux grands maux sur les plateformes : les propos haineux et les fake news. Les premiers représentent 13 % des messages postés sur les pages Facebook des médias, selon la plateforme de modération Netino. «Les gens se lâchent très vite, sont tout de suite agressifs, véhéments et veulent imposer leur point de vue, cela dérape très vite en insultes avec des effets de meute», observe son président Jean-Marc Royer, qui estime que le harcèlement en ligne touche chaque jour «des centaines de milliers de personnes». «La parole haineuse était honteuse, elle est devenue fière et à visage découvert. La volumétrie est telle que la loi semble impuissante», complète-t-il. Les fake news, elles, peuvent tuer et saper les bases d'une démocratie. Pendant le confinement, 3 % des messages liés au Covid-19 comportaient des infox ou des théories complotistes (virus créé par le labo P4 de Wuhan, la 5G, etc.). «Avant, c'était dit de façon limitée, ajoute le spécialiste, maintenant c'est de façon décomplexée car Trump a institutionnalisé la fake news en se moquant d'être contredit par les médias et en disant que c'était eux les fake news.»

Alors qui est responsable? Il faut comprendre que les algorithmes des pla-

teformes déterminent l'agencement des contenus. «Elles jouent le rôle d'un rédacteur en chef qui ordonnerait les éléments, explique Tristan Mendès-France, maître de conférence associé à l'université de Paris Diderot, et peuvent donner plus de visibilité à des contenus problématiques venus de comptes marginaux. Par exemple, si ces comptes ont une base militante très engagée qui consomme les vidéos jusqu'au bout.» La plateforme agirait alors comme un «éditeur» qui met en avant et donne à voir en fonction du taux de complétion. Selon lui, 70% des contenus vus sur YouTube ne sont pas le fait d'une recherche individuelle mais d'une suggestion algorithmique. C'est tout le problème pour la techno-sociologue Zeynep Tüfekçi, interrogée sur France Culture : «Les plateformes font leur business de la nature humaine. Si des choses nous choquent, ou nous intéressent, nous allons en grande proportion aller les voir. Les algorithmes amplifient les choses qui capturent notre attention, sans forcément les équilibrer.» C'est un des arguments de défense des plateformes, qui estiment que ne ressort que ce que le public laisse émerger. Le 5 juin, Mark Zuckerberg a estimé que sa plateforme ne devait pas se positionner en « arbitre de la vérité » après la fronde de ses employés désireux de modérer les propos de Donald Trump. Mais les mêmes mots employés par un autre ne sont-ils pas susceptibles d'être modérés? « Il y a une modération insuffisante et arbitraire, des contenus extrêmes peuvent rester en ligne et d'autres discutables peuvent disparaître, c'est d'une incohérence flagrante », pointe Tristan Mendès-France. « En France vous avez beaucoup de journaux, beaucoup d'alternatives pour vous informer, mais dans d'autres pays, comme en Asie, Facebook est le seul endroit où vous avez accès à l'information. Donc une seule personne détient le pouvoir de décider des sujets de discussion», tance Zeynep Tüfekçi.

40 000 modérateurs dans le monde

«On ne peut pas conférer à une entreprise privée un pouvoir régalien: celui de décider de ce qui peut être dit ou non», estime Christelle Coslin, avocate pour le cabinet Hogan Lovells, et qui a pour client des plateformes. C'est tout le sujet de l'éclaircissement demandé au Conseil Constitutionnel sur la loi Avia, à propos du terme «contenu manifestement illicite». «La loi comporte une vingtaine d'infractions différentes» ajoute l'avocate. Si certaines sont clairs, sur le terrorisme ou la pédopornographie, d'autres sont beaucoup plus floues. Et des insultes racistes tenues dans un groupe privé de 9000 personnes sont-elles publiques? «Cela doit être laissé à l'appréciation d'un juge» continue-t-elle. Pas aux plateformes.

Mais il ne faut pas s'imaginer que géants ne peuvent rien face aux contenus toxiques. Devant Daech ou des appels à boire de l'eau de Javel contre le Covid-19, elles réagissent. Depuis avril, grâce à son IA et ses 40 000 modérateurs à l'échelle mondiale, Facebook a mis des avertissements sur 50 millions de contenus. «Nous avons beaucoup investi en ressources humaines et technologiques afin de mieux identifier et retirer ce type de contenu», estime un porte-parole du réseau social. «Quand elles veulent, elles peuvent», résume Tristan Mendès-France. Seulement, encore faut-il qu'elles le souhaitent. «Jusqu'ici Twitter était accusé d'être trop laxiste face à Trump en modérant moins et Facebook, pro-démocrate en modérant davantage. Mais le sens de l'histoire va vers plus de modération et toutes les plateformes s'y mettent», commente Romain Badouard, maître de conférences à Paris 2. À tel point que cela en deviendrait presque une revendication. «Snapchat est la seule plateforme à avoir

publiquement soutenu le projet de loi Avia», se targue un porte-parole du réseau. Tout comme Twitter, il a décidé de ne plus mettre en avant les propos de Trump sur son réseau.

Code de bonne conduite

Modérer, oui, mais modérément: pas question d'endosser les habits de l'éditeur et de renoncer à l'article de 230 du Communications Decency Act, comme le veut un décret de Trump. «Les plateformes ont un statut intermédiaire, ajoute Romain Badouard, auteur du Désenchantement de l'internet (Fyp Éd.). Elles ne sont pas qu'hébergeurs car elles interviennent dans l'éditorialisation, la recommandation et la modération des contenus.» À côté de la France et de l'Allemagne qui se montrent contraignantes par les lois (Avia et NetzDG), l'UE reste dans l'optique d'un code de bonne conduite à base de partenariats. TikTok, qui utilise le plus l'exposition algorithmique, s'apprête d'ailleurs à le signer. Le danger? C'est qu'à trop modérer, les plateformes pourraient tomber sous le statut d'éditeur. «C'est quelque chose qu'on ne peut exclure, concède Christelle Coslin, mais cela changerait leur mode de fonctionnement, avec une vérification préalable à la mise en ligne.» D'aucuns crieraient alors à la censure. Zeynep Tüfekçi déplace la focale: «Internet n'est que le symptôme de la société. La question n'est pas de savoir ce que l'on peut retirer ou non des réseaux sociaux. Mais de comprendre ce qui amène les gens à regarder telle ou telle chose. C'est ainsi que nous pourrons bâtir une société saine.»



https://www.strategies.fr/sites/default/files/styles/article_main_w600/public/assets/images/strats-image-4046463.jpeg?itok=C_QZNGBE

Coronavirus : La reprise du trafic aérien en Europe est-elle prématurée ?

La plupart des pays européens vont lever leurs restrictions aux frontières entre pays membres de l'UE ce lundi, alors que la pandémie est loin d'être maîtrisée

SANTE

La commission européenne recommande aux Etats membres de rouvrir leurs frontières européennes à partir du 15 juin.

La reprise du trafic pourrait conduire à la reprise de la pandémie qui n'est pas maîtrisée partout sur le territoire européen.

Les compagnies tablent sur un recul de 70 % du trafic à la fin de l'année 2020.

Il s'agit, encore à ce jour, de la dernière conférence publique donnée au Collège de France avant extinction des lumières dans le prestigieux établissement du Quartier Latin. Le 16 mars dernier, le professeur Philippe Sansonetti, titulaire de la chaire Microbiologie et maladies infectieuses, proposait sa lecture de l'épidémie « Covid-19 ou la chronique d'une émergence annoncée » aux auditeurs de l'amphithéâtre Marguerite de Navarre. Au milieu de son intervention, une carte édifiante. Ou plutôt deux. La première, représentait l'état des foyers épidémiques sur tous les continents. La seconde, la densité du trafic aérien sur la planète en 2019.

Commentaires du professeur : « Si vous imprimez la carte des vols aériens sur celle du coronavirus, vous voyez que ça se recouvre à 100 % ». Trois mois plus tard, Philippe Sanguinetti n'a pas pu se rendre disponible pour répondre à cette question : alors que la plupart des pays européens vont lever leurs restrictions aux frontières entre pays membres de l'UE à partir de ce lundi, sur les conseils appuyés de la Commission européenne, est-ce vraiment l'idée du siècle de se pointer à l'aéroport pour un week-end de débauche dans la nuit praguoise ou berlinoise ?

« Cette reprise du trafic aérien est un peu prématurée, pointe Serge Morand, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de l'écologie de la santé et de la transmission des pathogènes . L'espace Schengen est loin d'être complètement sous contrôle . Certains pays connaissent encore des situations difficiles, sans parler de l'état de l'épidémie en Amérique du Sud ou en Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie). Ce redémarrage essentiellement lié à une volonté d'encourager les déplacements touristiques arrive un peu vite ».

« La carte mondiale du transport aérien et celle du Covid-19 se recouvrent à 100 % »

Détaché auprès du CIRAD en Thaïlande, Serge Morand vient de publier une étude en préprint sur le lien entre l'augmentation du trafic aérien et la diffu-

sion des épidémies à partir d'une base de données considérable : 17.424 départs d'épidémie de 360 maladies différentes dans 224 pays. « On a observé la répartition des épidémies de 1940 à 2018, et constaté que depuis les années 1970, le trafic a augmenté de plus de 1.400 % tandis qu'on rentrait dans une phase de pandémie répétée du fait de la circulation des gens. Elles sont de plus en plus partagées par un plus grand nombre de pays. On a mis en évidence les pays « hub » dans ce partage des épidémies. Cela fait clairement ressortir les Etats-Unis, l'Angleterre, et la France ». Trois des pays les plus touchés par l'émergence du Covid-19.

Au bord de la banqueroute malgré les perfusions étatiques, le secteur aérien sait qu'il est peut-être celui qui joue le plus gros cet été. La moindre flambée épidémique à cause d'un voyageur malade non identifié, et c'est tout le spectre d'une deuxième vague qui ressurgit à terme, avec la possibilité pour les gouvernements de remettre la pédale douce sur les vacances à Benidorm. « Le transport aérien est conscient que pour retrouver des passagers, il faut rétablir la confiance , reconnaît Nicolas Paulissen, directeur général de l'UAF, l'Union des aéroports français. On doit montrer aux passagers que la protection sanitaire est désormais une priorité pour nous, comme on a su relever le défi de la sécurité après les attentats du 11 septembre 2001 »

Un protocole sanitaire commun à tous les aéroports européens (en théorie)

Les acteurs jurent avoir travaillé en symbiose pour concocter un protocole sanitaire commun à tous les états européens , validé par l'AESA, l'agence européenne de sécurité intérieure, et l'ECDC, le centre européen de prévention et de contrôle des maladies. « Un texte de référence qui va permettre à l'ensemble des aéroports européens de mettre en place des standards élevés ». Port des masques chirurgicaux obligatoire dans les aéroports et dans les avions, désinfection régulière des espaces et des matériels, bornes de gel hydroalcoolique, respect des mesures barrières, service à bord réduit au plus strict minimum.

Rien de tout à fait fascinant, d'autant que l'Association internationale du transport aérien et plusieurs pays, donc la France, ont déjà pris leur distance avec l'un des conseils phares du protocole soumis par l'ECDC. Garantir, « quand cela est permis par le nombre de passagers et la configuration de la cabine, la distanciation physique des passagers (1m50) ». Par exemple en laissant au moins un siège vide entre eux, en augmentant la distance entre les sièges, ou en laissant vide un rang sur deux. Hypothèse rapidement abandonnée début mai par Jean-Baptiste Djebbari, le secrétaire d'État aux Transports. « J'avais demandé à Air France d'avoir le taux de remplissage le plus maîtrisé possible. Aujourd'hui, ils sont de l'ordre de 45 à 50 % mais il est évident que ce taux de remplissage est praticable tant que nous sommes en phase d'activité très réduite puisque la rentabilité débute avec un taux de remplissage à 75 % ».

La distanciation physique abandonnée dans les avions

La charte sanitaire à laquelle ont adhéré pour le moment Aéroports de Paris (ADP) et l'Aéroport de Nice prévoit également que les compagnies aériennes puissent mettre à disposition des autorités nationales un fichier de traçage (« passenger locator data ») « afin d'identifier rapidement les contacts de passagers éventuellement déclarés positifs au Covid-19 ». Charge aux Etats de décider si le recueil et le transfert de ces données par les compagnies obéissent au

respect du RGPD.

« Pour l'instant, ce n'est pas quelque chose que nous proposons dans nos aéroports, explique Nicolas Paulissen. On a vu avec les débats autour de l'application Stop Covid à quel point ce type de procédé peut être sensible ». Et concernant la distanciation physique ? « Elle est préconisée par la réglementation française quand c'est possible, mais il n'y a aucun traitement de faveur pour le transport aérien. On peut aussi s'asseoir côte à côte dans les trains ». En pratique, voilà à quoi ressemble un voyage entre la France et l'Italie depuis Roissy Charles de Gaulle, selon Julie, une passagère récente :

« Les passagers sont tous masqués et incités à retirer autant que possible leurs cartes d'embarquement aux bornes plutôt qu'aux guichets, pour minimiser les contacts. Une fois dans l'appareil, masques pour tous, et les passagers qui ne voyagent pas ensemble sont séparés autant que possible, mais ce n'est pas obligatoire. Il y avait des rangées pleines avec des passagers qui ne se connaissaient pas. Le commandant de bord a fait une annonce pour dire de garder le masque durant tout le vol. Et durant le vol, un verre d'eau pour les passagers sans collation. A l'arrivée en Italie, aucune prise de température, et pour le retour en France, une déclaration sur l'honneur d'absence de symptômes, et une attestation dérogatoire ».

Il est donc à noter que l'Italie a arrêté de prendre la température des passagers à leur descente de l'avion, comme elle le faisait au mois de février avant l'explosion de l'épidémie au nord du pays. Cela correspond à une autre recommandation de l'ECDC, qui se base sur une large enquête publiée par le ministère de la Santé américain. A la date du 21 avril, sur 268.000 contrôles de température menés dans les aéroports américains, seulement 14 d'entre eux avaient donné lieu à un test PCR positif au Covid-19. « Les preuves disponibles montrent que la prise de température au départ ou à l'arrivée n'a aucune efficacité sur l'atténuation de la pandémie », précise le protocole sanitaire de l'EASA. La grande proportion de cas asymptomatiques l'explique largement. Reste la question à 100.000 dollars : ces derniers peuvent-ils en contaminer leurs voisins de siège pendant le vol, même avec un masque changé toutes les quatre heures ?

Un risque de contagion très faible pendant le vol ?

Dans son rôle, l'AITA prétend que c'est quasiment impossible . « L'air à bord des avions est vraiment très sûr. Ils ont des filtres si efficaces et modernes qu'ils sont identiques à ceux des hôpitaux et parviennent donc à capturer et bloquer jusqu'à 99,97 % des microbes présents ». Henri Marotte, qui dirige l'enseignement de la médecine aérospatiale à l'Université de Paris-Descartes, a piloté la conception du système d'aération de l'Airbus A 380.

« Le risque de contagion au cours d'un vol est très faible. Il existe, mais c'est infime. On n'a pas attendu le Covid-19 pour lutter contre les maladies qui peuvent être diffusées par le transport aérien. On change d'air toutes les trois minutes et les débits de ventilation sont énormes. On parle de 600 m3 d'air frais neuf toutes les 30 secondes pour 600 passagers [dans l'A380, l'un des appareils plus performants]. C'est moitié air frais et moitié air recyclé, mais avec des filtres très bien travaillés d'un point de vue microbien. Chaque passager a une veine d'air individualisée de haut en bas. Pour moi, il y a même une meilleure qualité de l'air que dans un hôpital parce qu'on pompe l'air à 10.000

mètres d'altitude ».

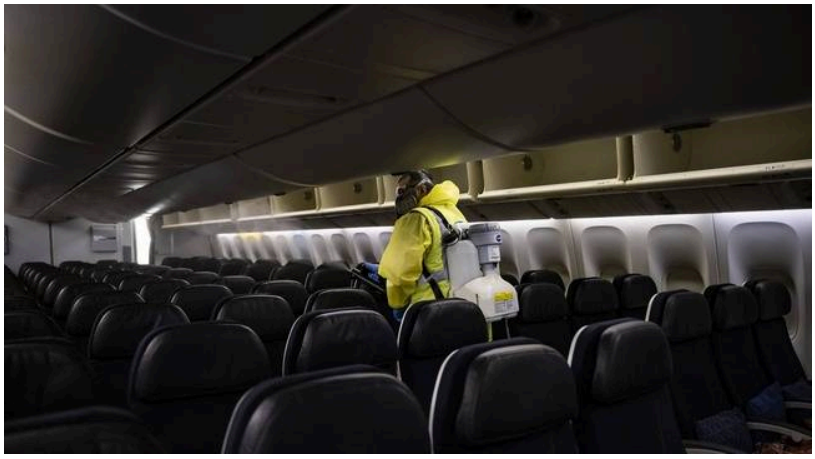
Un enthousiasme modérément partagé par Qingyan Chen. Cet ingénieur à la Purdue University (Indiana) a réussi à modéliser les effets d'un simple éternuement sur les autres passagers, et ça fait peur à voir. « Pour être honnête, les avions n'ont pas été conçus pour empêcher la transmission des virus et des maladies », a expliqué cet ancien employé de la DGAC américaine au Washington Post, qui s'est basé sur un autre virus pour arriver à ce résultat. Le SARS-Cov-1, qui a contaminé 22 personnes en 2003 lors d'un vol entre Hong Kong et Pékin à partir d'un seul passager malade, décédé quelques jours plus tard.

Aucune étude probante n'a encore pu être menée sur le SARS-Cov-2, mais la Grèce, qui teste toutes les personnes en provenance d'un pays dit à risque, a été confrontée à un premier cas d'école le 2 juin dernier. Douze passagers d'un vol de Qatar Airways ont été testés positifs à leur arrivée à Athènes , alors même que la compagnie assurait après coup que les 91 passagers avaient tous répondu positivement au protocole sanitaire établi par les autorités qatariennes avant l'embarquement.

« Le problème, c'est quand les gens reviennent chez eux »

« Cela prouve qu'il faut repenser le rôle des gros hubs comme ceux du Moyen-Orient, où le virus circule beaucoup, avance Serge Morand, et privilégier des vols directs si possible ». Le scientifique propose aussi de se pencher sur les conditions de retour dans le pays d'origine : « On a fait des modèles sans tenir compte des comportements touristiques. Les gens qui partent à l'étranger, ils connaissent peu de monde et ils pratiquent de fait la distance sociale. Le problème, c'est quand ils reviennent et qu'ils reprennent leur vie quotidienne. En Thaïlande, les rares personnes positives sortaient essentiellement des vols de rapatriement. Il faut à tout prix avoir des informations sur ce que font ces gens à leur retour ». En suivant ce raisonnement, la Grande-Bretagne ferait donc mieux d'imposer à ses ressortissants une quarantaine à leur retour plutôt qu'aux visiteurs étrangers . « De manière générale, on sait trop peu de chose sur ce virus pour recommencer à voyager librement. C'est trop tôt pour cet été, et tant pis si c'est une année blanche pour les vacances ».

Cela tombe bien, la reprise s'annonce de toute façon très progressive. Air France, pour citer le fleuron de l'aviation française, n'a prévu de fonctionner qu'à 15 % de ses capacités ce mois-ci . Et les compagnies aériennes ont déjà calculé qu'elles auront besoin de trois à cinq ans pour retrouver les niveaux de fréquentation d'avant-Covid, si ce dernier veut bien débarrasser le plancher un jour.



https://img.20mn.fr/ok7T91tBRwSD6EO2-zjxMA/648x360_employe-aeroport-roissy-charles-gaulle-desinfecte-appareil-14-mai-2020.jpg

Un employé de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle désinfecte un appareil, le 14 mai 2020. — Ian Langsdon/AP/SIPA Le troisième graphique définit le taux de modularité des épidémies. Plus de taux est bas, plus les épidémies se diffusent à travers le monde. - Capture d'écran/bioRxiv

par 20minutes.fr

Tous droits réservés 2020 20minutes.fr
4a705541l8205a0040880f229e0a61a81691f04f56f51774ca75cee

TRIBUNES

HUFFPOST
EN ASSOCIATION AVEC LE GROUPE Le Monde

vendredi 19 juin 2020 04:53
1183 mots - 5 min

: LE HUFFINGTON POST

Le monde d'après nécessite d'inventer une éthique mondiale des affaires

Des milliers d'accords entre États garantissent des libertés commerciales aux entreprises, mais aucun traité ne leur impose de respecter des droits. La société civile en exprime pourtant le besoin.

"La société civile exprime de plus en plus nettement ce besoin de lisibilité et d'éthique, et devance la société politique sur ce plan."

L'éthique des affaires ne peut pas être pensée dans un cadre exclusivement national. La mondialisation a créé un nouveau mode d'organisation de la production et de la consommation à l'échelle globale soulevant des problèmes éthiques dans tous les pays, développés ou non. En témoignent l'effondrement du bâtiment Rana Plaza en 2013, le scandale Volkswagen de 2015, les récents crashs de Boeing 737 Max ou le travail forcé des Ouïghours en Chine au sein de grandes firmes multinationales.

Le constat est indéniable: la mondialisation peut s'accompagner de conséquences négatives, et parfois inacceptables, sur les conditions de travail, l'environnement, et plus généralement les droits fondamentaux. En cause: l'absence de volonté ferme de faire de l'éthique un paradigme du processus décisionnel des entreprises, l'impossibilité de légiférer au-delà du territoire national et le manque de coordination internationale en matière de protection des droits humains et environnementaux. Alors que plusieurs milliers d'accords entre États garantissent l'existence de libertés économiques et commerciales au bénéfice des entreprises, aucun traité majeur n'impose directement aux entreprises multinationales de respecter ces droits et d'adopter des mécanismes de prise de décision éthiques.

Une manière de combler ces lacunes est de responsabiliser les entreprises par la " compliance". Les normes liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou au développement durable, initialement basées sur le bon-vouloir des firmes, sont ainsi devenues centrales dans l'émergence de l'éthique dans l'économie de marché. Les États, soucieux de réguler sans se substituer aux marchés, ont progressivement encouragé, puis intégré ces éléments dans leurs arsenaux normatifs.

Les normes liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou au développement durable, initialement basées sur le bon-vouloir des firmes, sont devenues centrales dans l'émergence de l'éthique dans l'économie de marché.

En la matière, la France est bonne élève. En adoptant la loi sur le devoir de vigilance en 2017, elle oblige les grandes entreprises françaises à élaborer, publier et mettre en œuvre des mesures d'identification des risques et de prévention des atteintes aux libertés fondamentales. Des pays voisins, à l'instar des Pays-Bas et de l'Allemagne, travaillent à des législations similaires: la tendance européenne est de pousser les multinationales à mieux contrôler leurs chaînes de sous-traitance et de veiller aux pratiques éthiques au-delà des fron-

tières. Mais en l'absence d'une forte coordination internationale sur l'éthique des affaires, les firmes sont toujours libres d'opérer au sein des juridictions les moins contraignantes en matière de droits fondamentaux et environnementaux.

Il faut reconnaître que la communauté internationale se contente le plus souvent de réagir médiatiquement aux dramatiques actualités –comme le Rana Plaza–, d'encourager l'autorégulation des secteurs clés et de montrer du doigt les États trop conciliants avec les entreprises multinationales. Cela ne signifie pas que rien ne se passe. Le Global compact des Nations Unies ou les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail ont fixé des standards minimaux du droit du travail. Il existe aussi les prémisses d'une action internationale concernant le rôle que peuvent jouer les entreprises dans le respect des droits, avec les Principes directeurs dégagés en 2011 par John Ruggie, représentant des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales. Souvent cités dans les documents internes des firmes multinationales en tant que normes de référence, ces textes parfois très généraux sont rarement repris par les grands –et obligatoires– accords commerciaux entre États. En bref, soit ces instruments ne s'adressent pas directement aux entreprises, soit leurs contenus s'avèrent très limités, soit ils demeurent fondés sur le volontariat. Le projet de traité en cours d'élaboration aux Nations Unies sur le respect des droits humains par les entreprises multinationales vise à y remédier. Parallèlement, certains réseaux se sont donnés pour mission de stimuler les échanges entre le monde académique et les entreprises sur l'éthique des affaires, tels que EBEN (European Business Ethics Network) et ABIS (Academy for business in society), mais le nombre d'entreprises participant à ce dialogue reste limité.

La société civile exprime de plus en plus nettement ce besoin de lisibilité et d'éthique, et devance la société politique sur ce plan.

Dans un contexte où un positionnement éthique peut ouvrir de nouvelles parts de marché, les grandes firmes ont tout intérêt à adopter volontairement ces normes et à communiquer sur le respect des principes de l'éthique des affaires. Beaucoup ont d'ores et déjà intégré que le respect de principes éthiques était un enjeu commercial et orienté leurs pratiques en conséquence. Mais des doutes sérieux et compréhensibles subsistent quant à la mise en pratique de ces discours. Le manque de transparence des chaînes d'approvisionnement, la disparité des dispositifs de régulation publics comme privés, le foisonnement des labellisations et certifications, la multiplication de codes de conduite à l'opposabilité variable, le déficit de dialogue entre les entreprises et le monde de la recherche, l'absence de contrôle externe du respect des normes revendiquées génèrent ainsi, au niveau international, une véritable "nébuleuse" de l'éthique des affaires.

Cela étant, la société civile exprime de plus en plus nettement ce besoin de lisibilité et d'éthique, et devance la société politique sur ce plan. L'émergence d'une gouvernance européenne et mondiale de l'éthique des affaires devient pourtant indispensable. Il ne manque plus que des États volontaires pour porter haut et fort cet enjeu sur la scène diplomatique mondiale. Forte de son influence et de ses avancées en la matière, la France pourrait être la cheffe de file de ce projet. Un premier acte fort serait d'inscrire l'éthique des affaires à l'ordre du jour du G7 qui doit se tenir aux États-Unis en 2020, puis du G20 de

Riyad qui s'ouvrira en novembre 2020.

Ce texte a été signé par:

René Dosière (président de L'Observatoire de l'éthique publique, membre honoraire du Parlement), Laurianne Rossi (vice-président de L'OEP, députée), Matthieu Caron (directeur général de L'OEP), Jean-François Kerléo (directeur scientifique de L'OEP), Jean-Marie Massonnat (trésorier de L'OEP), Arezki Ferdjoukh (chargé des relations institutionnelles de L'OEP), Antoine Som (secrétaire général de L'OEP), Raphaël Maurel (Docteur en droit public, Université de Clermont Auvergne), Sarah Vandenbroucke (Doctorante en droit et sociologie, Université de Leiden), Mathias Amilhat (maître de conférences en droit public, université de Toulouse), Pierre-Antoine Chardel (professeur de sciences sociales et d'éthique, Institut Mines-Telecom Business school, Paris), Germain Comerre (chargé des relations publiques à la FESIC), Olivier Costa (directeur de recherches au CNRS en sciences politiques, Sciences Po Bordeaux), Geert Demuijnck (professeur d'éthique à l'EDHEC), Élisabeth Gressieux (chargée de cours d'éthique à l'EDHEC), Béatrice Guillemont (Doctorante en droit public, université de Bordeaux), Stéphanie Leroy (Avocate en droit social, Paris) Marianne Mercier (philosophe et consultante en éthique des entreprises), Cendra Motin (députée), Émilien Quinart (Docteur en droit public, Lille), Antoine Rébérioux (professeur d'économie, université de Paris Nanterre), Laurence Scialom (professeure d'économie, université Paris Nanterre), Stéphane Vernac (professeur de droit privé, université de Lyon Saint-Étienne).



https://img.huffingtonpost.com/asset/5eeb8722240000a01c8ecf9f.jpeg?cache=EgSaKVJ4fY&ops=scalefit_630_noupscale

ricochet64 via Getty Images.

par Raphaël Maurel, Matthieu Caron, Sarah Vandenbroucke

Tous droits réservés 2020 huffingtonpost.fr
c875c512l880560940f500827e01c1341411764796cf1f993546879